

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



Orientations du Plan d'actions 2020-2026

Dans le cadre de la nouvelle mandature, le Sycodem Sud Vendée a adopté le 16 décembre 2020, par délibération n°2020-85-CS, un nouveau Plan d'actions sur les 6 années à venir. Celui-ci a pour double objectif de faire évoluer les pratiques dans le sens de la prévention, de la réduction et de la valorisation des déchets ; ainsi qu'assurer la transition vers une économie circulaire sobre en carbone.

Le Plan d'actions se décline en 8 axes :

- 1 – Accompagner la gouvernance**
- 2 – Lutter contre les dépôts sauvages**
- 3 – Favoriser la responsabilité sociétale**
- 4 – Promouvoir l'économie circulaire**
- 5 – Moderniser la collecte et le tri tout en maîtrisant les coûts**
- 6 – Prévoir des pistes d'évolution des déchèteries : répondre aux enjeux, faire face aux nouvelles contraintes**
- 7 – Mobiliser les usagers pour éviter les déchets, recycler et composter**
- 8 – Mettre en oeuvre un schéma territorial de gestion de la matière organique**

Le Plan 2020-2026 intitulé «*Un service de qualité écoresponsable construit autour des notions de prévention, de coopération et d'innovation*» s'inscrit dans le cadre réglementaire des Lois de Transition Energétique pour une Croissance Verte (LTECV) de 2015 et Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) de 2020, ainsi qu'au coeur des Plans Climat-Air-Energie-Territoriaux (PCAET) menés localement par les 2 Communautés de Communes : Pays de Fontenay-Vendée et Vendée Sèvre Autise.

Sommaire

	page
Avant-propos du Président	1
Les faits marquants	2
Sycodem Sud Vendée en 2020 territoire, population, compétences, organigrammes	3
Collecte des déchets ménagers indicateurs techniques, résultats de collecte, équipements	5
Déchèteries-recycleries indicateurs techniques, résultats de collecte	13
Synthèse d'exploitation bilans, évolution des résultats	19
Communication actions entreprises, sensibilisation, publications	23
Prévention des déchets plan de réduction des déchets végétaux, bilan	29
Indicateurs financiers compte administratif, coûts du service, redevance incitative	33
Ressources Humaines bilan des carrières, indicateurs humains	42
Prévention des risques-Hygiène-Sécurité actions entreprises, bilan des accidents du travail, sécurité	44

Avant-propos du Président



À la suite des élections municipales et du renouvellement consécutif des délégués communautaires au Sycodem, 21 nouveaux élus ont été installés fin septembre. Cette nouvelle gouvernance que je préside a adopté un plan d'actions qui s'articule autour des thèmes ambitieux cités en introduction de ce Rapport.

L'année 2020 fut une année très particulière. La pandémie qui a frappé le monde entier a bien évidemment eu des répercussions sur notre territoire. Elle a également impacté l'activité du syndicat (hausse des quantités de déchets à collecter, adaptation des modalités d'accueil des usagers, annulation d'évènements, fermeture des déchèteries pendant plus d'un mois, suspension de la collecte des emballages, chute des prix des matériaux). Toutefois, la continuité de service s'est poursuivie et a révélé l'importance du service public assuré par le Sycodem. Pendant cette période difficile, l'ensemble de la population a adressé de nombreux témoignages de soutien et de remerciements. Cet élan de générosité a touché les équipes.

Afin de répondre aux augmentations importantes imposées par l'évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), face à l'augmentation croissante de la production des déchets d'emballages, et à l'évolution fluctuante des marchés de matériaux impactant les recettes de leur revente, il a été inséré deux lignes supplémentaires dans la grille tarifaire de la Redevance. En plus d'anticiper l'évolution des coûts du service sur le long terme, ces participations demandées à chaque producteur de déchets permettent de l'interpeller sur les réalités de leur gestion et de leur traitement.

La tarification incitative est alors un outil de prévention en faveur d'une réduction des déchets puisque le geste de consommation de l'utilisateur est responsabilisé. Le geste de tri, la manière de consommer autrement sont des alternatives permettant la réduction des déchets à enfouir et la préservation des ressources naturelles.

Retenons que cette année 2020 aura été hors normes et que le Sycodem est mobilisé pour poursuivre activement sa mission au service du public tout en préservant notre environnement par le développement des leviers de réduction durable des déchets, tant sur les collectes en porte-à-porte qu'en déchèteries ou en sensibilisant la population.

Stéphane GUILLON, Président
(mandat 2020-2026)

→ Faits marquants 2020



Changement de mandature

Cette année 2020 est marquée par le renouvellement du Comité Syndical et du Bureau. La nouvelle équipe élue a pris ses fonctions le 24 septembre.



Nouveau Plan d'actions 2020-2026

Le nouveau Plan d'actions pour un service de qualité, écoresponsable construit autour des notions de prévention, de coopération et d'innovation a été adopté le 16 décembre 2020. Il fixe les nouveaux objectifs de travail du Sycodem sur les 6 ans à venir.



COVID-19

Gestion du service public pendant la pandémie Covid-19

Le service public du Sycodem a adapté sa pratique en appliquant les mesures sanitaires imposées par la pandémie, afin de ne pas interrompre l'évacuation des déchets les plus sensibles : les ordures ménagères. L'accueil téléphonique du public a été maintenu.



Amélioration du service en déchèterie

La nouvelle signalétique en déchèterie a été complétée par l'installation de dispositifs de sécurité : vis-à-vis du public avec les systèmes anti-chutes en haut-de-quai ; et vis-à-vis des agents et du matériel par la mise en place de vidéo-surveillance.



Sycodem Sud Vendée

en 2020

> Caractéristiques du territoire au 31/12/2020



Population (au 31/12/2020) :
 INSEE : 52 831 habitants
 DGF⁽¹⁾ : 54 950 habitants



Habitat :
 93,35 % de pavillons
 6,65 % d'habitats collectifs (majoritairement présents à Fontenay-le-Comte (33 %))



Territoire :
 territoire mixte à dominante rurale suivant le Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets. Ademe 2018.



- Communauté de Communes **Pays de Fontenay-Vendée :**
 25 communes
 36 263 habitants⁽²⁾

- la Communauté de Communes **Vendée Sèvre Autise :**
 15 communes
 16 511 habitants⁽²⁾

 Depuis 2018, la population globale diminue passant de 55 700 habitants à 52 831 habitants en 2 ans.

Sycodem Sud Vendée - 2019 - 40 communes

⁽¹⁾ utilisée dans le calcul des données issues de Trivalis
⁽²⁾ arrêtées au 02/08/21, source Maison des Communes de la Vendée

> Compétences statutaires

- collecte séparative des déchets ménagers et assimilés
- gestion des hauts-de-quai des 6 déchèteries-recycleries
- développement et optimisation des régies collecte et déchèteries
- gestion du parc d'équipements de collecte
- communication et actions sur la prévention des déchets, le tri, la valorisation des déchets végétaux et biodéchets
- gestion de la facturation de la Redevance Incitative pour le compte des Communautés de Communes membres

> Direction politique

Composition du Comité Syndical : 14 délégués de la CC. Pays de Fontenay-Vendée, 7 délégués de la C.C. Vendée Sèvre Autise.

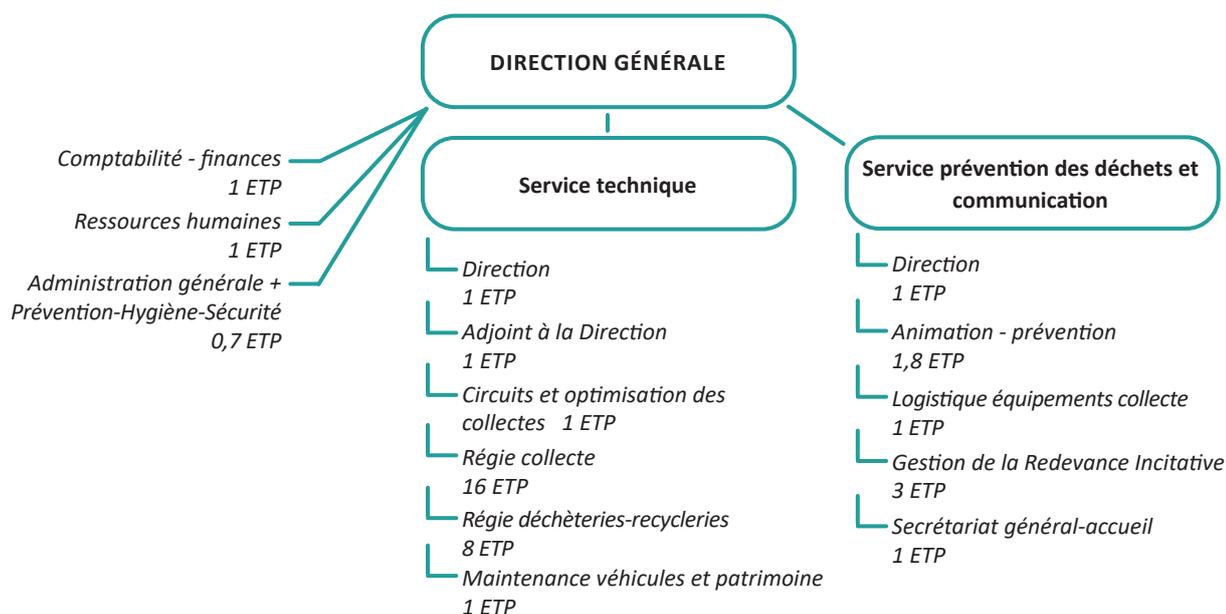
Composition du Bureau :

Président :	M. Stéphane GUILLON
1 ^{er} Vice-Président :	M. Stéphane BOUILLAUD
2 ^{ème} Vice-Président :	M. Lionel PAGEAUD
3 ^{ème} Vice-Président :	Mme Catherine MASSON-SOULARD
membre du Bureau :	M. Gilles BOUTEILLER
membre du Bureau :	M. Laurent DUPAS
membre du Bureau :	M. Sébastien ROY

Commissions :

Technique
Appel d'offres
Communication et Prévention des déchets
Finances et réclamations

> Organisation des services au 31/12/2020





Collecte des déchets ménagers

COVID-19

Comme pour tous les services du Sycodem, la régie collecte a été fortement impactée par la pandémie due au Covid-19. Des mesures ont été prises afin de protéger les agents, tout en assurant l'évacuation des déchets les plus sensibles : les ordures ménagères.

> Moyens humains

16 chauffeurs-ripeurs titulaires travaillent sur 4 pôles :

- de 04h à 11h : collectes en porte-à-porte
- de 13h à 20h : collectes en porte-à-porte
- en journée : collectes des conteneurs d'apport volontaire
- en journée : collectes des bacs professionnels

Les équipes sont encadrées par un responsable de régie. Un agent responsable du tracé des circuits et un agent chargé de la gestion du parc de véhicules viennent en renfort des équipes de collecte si besoin. Des réunions trimestrielles permettent de réunir tous les agents et la direction.

> Moyens techniques



- 3 BOM (camion Benne à Ordures Ménagères) monocompartimentées de 26 T
- 1 BOM monocompartimentée de 16 T
- 1 BOM monocompartimentée de 19 T
- 3 camions Micro-bennes de 3,5 T
- 1 camion-grue de 26 T équipé d'un caisson amovible de 30 m³ à volets



La maintenance, essentielle, de ces véhicules soumis à des usages intensifs, est assurée en interne pour les réparations bénignes et vérifications quotidiennes. Les réparations plus importantes sont déléguées à un professionnel poids-lourds.

A chaque retour de collecte, l'équipage est en charge du nettoyage de son véhicule.

> En 2020...

COVID-19



Etant donné la concentration des moyens humains et matériels sur le maintien de la collecte des ordures ménagères et des déchets en apport volontaire, la collecte des emballages a été suspendue du 19 mars au 16 avril 2020. A la date de la reprise, les usagers ont été autorisés à présenter le surplus d'emballages stockés, dans des contenants ouverts à côté des bacs jaunes.



A compter du 1er juin 2020, le Sycodem évacue les dépôts sauvages du pied des conteneurs enterrés sur la commune de Fontenay-le-Comte. Le lavage des conteneurs est renforcé pour être effectué 3 fois par semaine pendant la pandémie. Le matériel est désinfecté. Un travail de partenariat est mené avec la Police Municipale pour identifier les contrevenants, verbaliser et remettre la carte d'accès le cas échéant.



Un programme renforcé d'amélioration de la qualité du flux d'emballages ménagers a débuté en 2020, pour répondre à l'augmentation des refus de tri en Centre de Tri départemental. Des contrôles-qualité associés à un suivi en porte-à-porte, ainsi qu'un rappel des consignes aux équipes se sont déroulés au 2nd semestre.

> Indicateurs techniques

● RENDEMENT DE LA COLLECTE DES DÉCHETS EN PORTE-À-PORTE

Collecte des ORDURES MÉNAGÈRES EN PORTE-À-PORTE

Année	Tonnage	Km	Temps de collecte (h)	Rendement (kg/h)	Charge linéaire (kg/km)
2014	8 137,71	176 876	10 880	690,17	42,45
2015	7 706,29	170 674	10 021	698,92	41,04
2016	7 227,74	173 391	10 238	610,37	36,04
2017	6 347,65	169 799	9 738	569,32	32,65
2018	5 280,61	122 056	7 901	568,47	36,80
2019	4 931,22	130 867	6 910	713,64	37,68
2020	4 991,95	129 950	6 880	725,57	38,41



Etant donné un tonnage en légère hausse en 2020 et une réduction du nombre de kilomètres parcourus, le rendement de la collecte des ordures ménagères présentées en bacs augmente de 12 kg/h. Ce résultat montre l'efficacité des points de regroupements des bacs pour la collecte. En 2020, 2 communes sont totalement couvertes : Damvix et Maillé.

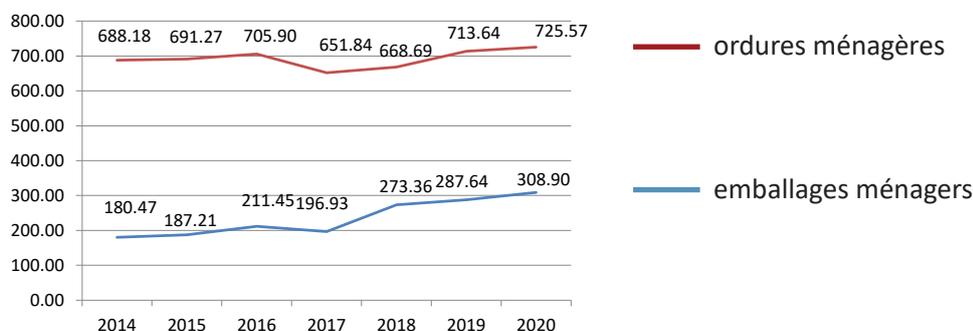
Collecte des EMBALLAGES EN PORTE-À-PORTE

Année	Tonnage	Km	Temps de collecte (h)	Rendement (kg/h)	Charge linéaire (kg/km)
2014	446,12	39 613	2 471	180,49	11,26
2015	452,30	38 421	2 395	188,85	11,77
2016	1 603,00	120 045	7 581	211,45	13,35
2017	1 836,74	123 357	9 327	203,39	15,38
2018	2 063,57	121 637	7 549	273,36	16,96
2019	2 083,38	116 868	7 243	287,64	17,83
2020	2 125,52	109 257	6 881	308,90	19,45



Le rendement de la collecte des emballages continue d'augmenter. Les circuits bénéficient eux aussi de la mise en place de points de regroupement. Il est observé une hausse importante des tonnages et du taux de remplissage des bacs, pour une collecte maintenue tous les jours (hors période de confinement Covid-19 entraînant la suspension de la collecte pendant 1 mois).

→ Rendement global de la collecte en porte-à-porte en 2020 (en kg/h)



● UTILISATION DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS

→ Taux de présentation moyen des bacs noirs et bacs jaunes en porte-à-porte

	2018 ⁽¹⁾	2019 ⁽²⁾	2020	Ecart 2019/2020	Ecart 2018/2019 ⁽³⁾
Nombre de levées des bacs d'ORDURES MÉNAGÈRES	236 653	224 136	225 496	0,61 %	-5,29 %
Taux de présentation moyen	34,00 %	33,00%	34,43 %	-4,33 %	2,94 %
Nombre de levées des bacs d'EMBALLAGES	369 298	366 884	357 463	-2,57 %	-0,65 %
Taux de présentation moyen	53,00 %	51,00 %	56,00 %	9,41 %	-3,77 %



En 2020, la collecte des emballages a été suspendue du 19/03 au 16/04, soit 4 semaines, pendant le confinement imposé par l'épidémie de Covid-19. Ce qui représente 2 collectes d'emballages en moins. Un taux de présentation de 100 % correspond à une présentation systématique du bac à chaque collecte (soit en 2020, 24 fois dans l'année pour les emballages, et 26 fois pour les ordures ménagères ; 26 fois pour les 2 flux en 2018 et 2019).

⁽¹⁾ données publiées au Rapport 2019

⁽²⁾ données corrigées (publication 2019 incomplète)

⁽³⁾ données corrigées

→ Répartition du nombre de levées des bacs particuliers et professionnels, en 2020

	Ordures ménagères	Emballages	Biodéchets	Cartons bruns	Coquillages	Dépôts sauvages
PARTICULIERS 	192 228	335 056	0	0	0	0
PROFESSIONNELS 	33 268	22 407	5 603	1 226	830	860
TOTAL	225 496	357 463	5 603	1 226	830	860

14 % des levées totales

→ Evolution du nombre moyen de levées annuelles du bac NOIR

	PARTICULIERS 			PROFESSIONNELS 		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
120L	8	8	8	9	9	8
180L	9	9	9	12	14	12
240L	9	10	10	18	19	19
360L	9	11	10	17	21	26
660L	8	10	21	25	24	23

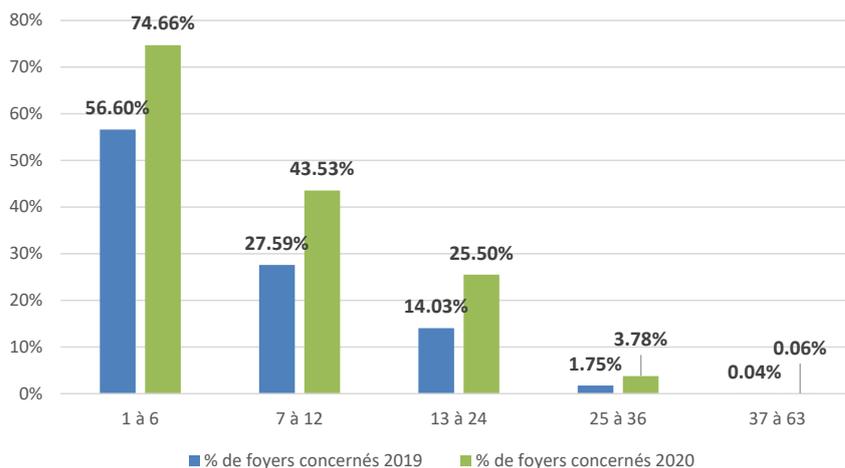
→ Evolution du nombre moyen de levées annuelles du bac JAUNE

	PARTICULIERS 			PROFESSIONNELS 		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
120L	14	13	13	11	11	10
180L	13	13	13	12	11	9
240L	16	16	15	13	13	12
360L	14	16	14	17	15	13
660L	11	11	11	14	15	16

→ Rappel de la règle de dotation des bacs ménagers

	BAC NOIR	BAC JAUNE
1 personne	120 L	120 L
2 personnes	120 L	180 L
3 à 4 personnes	180 L	240 L
5 à 7 personnes	240 L	360 L
8 personnes et +	360 L	360 L

→ Répartition des PARTICULIERS suivant le nombre de levées en ORDURES MÉNAGÈRES



Il est important de noter une augmentation des données. Le nombre de foyers, ayant présenté au moins une fois leur bac dans l'année, a augmenté de 47,5 % (15 807 usagers en 2019 contre 23 321 usagers en 2020). Le pourcentage de foyers présentant leur bac noir entre 1 à 6 fois dans l'année a augmenté de 18 % entre 2019 et 2020, contre 2 % entre 2018 et 2019. **31,3 % des usagers particuliers ayant un bac 120 L ont effectué plus de 7 levées dans l'année** (et sont facturés d'une part variable sur leur redevance 2020), contre 14,43 % dotés d'un bac 180 L.



→ Evolution du nombre de dépôts dans les conteneurs d'ORDURES MÉNAGÈRES

	2018 ⁽¹⁾	2019 ⁽¹⁾	2020	évolution 2019-2020 ⁽²⁾
particuliers	46 471	46 491	63 460	+ 36 %
professionnels	8 739	7 802	7 698	- 1 %
tous modèles confondus	55 210	54 293	77 247	+ 42 %



Il faut noter que **11 234 dépôts** d'ordures ménagères, soit 17,70 % des dépôts des particuliers sont effectués par des **foyers équipés de bacs au domicile**. Ce chiffre passe à 15,87 % lorsqu'on considère tous les modèles confondus, équipés de bacs et utilisant les conteneurs d'apport volontaire.



→ Evolution du nombre de dépôts dans les conteneurs d'EMBALLAGES

	2019 ⁽¹⁾	2020	évolution 2019-2020 ⁽²⁾
particuliers	42 344	65 089	+ 54 %
professionnels	2 934	3 058	+ 4 %
tous modèles confondus	45 278	68 147	+ 51 %

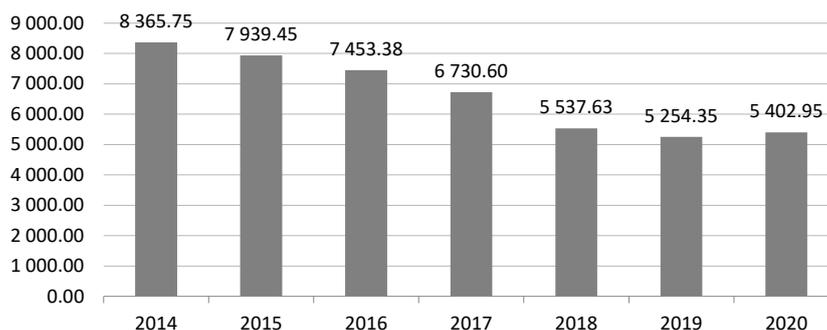


Pas de données 2018 car installation des contrôles d'accès au 1^{er} janvier 2019.

Il faut noter que **8 717 dépôts** d'emballages, soit 13 %, tous modèles confondus, sont effectués par des usagers **équipés de bacs** au domicile ou sur leur lieu d'activité professionnelle

⁽¹⁾ données corrigées (publication 2019 incomplète)
⁽²⁾ données corrigées

● EVOLUTION DES TONNAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES



Ratio 2020⁽¹⁾ :
102,27 kg/habitant
+ 3,39 kg en 1 an



104 kg/hab⁽²⁾

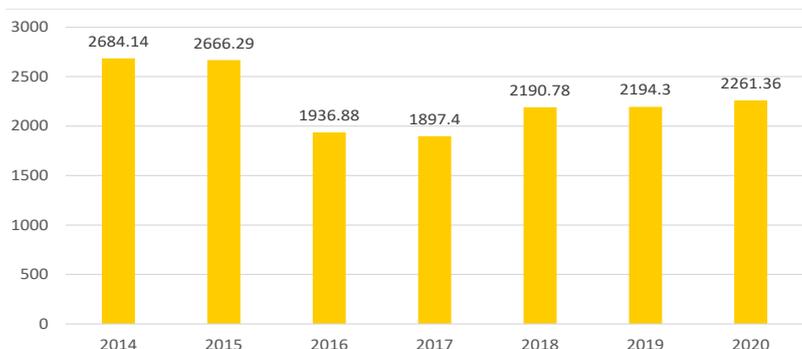


140 kg/hab⁽²⁾ en Vendée
- 1 kg en 1 an



Les tonnages d'ordures ménagères poursuivent une diminution progressive depuis la mise en œuvre de la Redevance Incitative en 2016. En 2018, le seuil des 100 kg/habitant a été atteint et dépassé. En 2019 il était de 98,88 kg/habitant. Il augmente légèrement en 2020, peut-être lié aux effets du confinement et à une production plus importante d'ordures ménagères au domicile des usagers.

● EVOLUTION DES TONNAGES D'EMBALLAGES MÉNAGERS



Ratio 2020⁽¹⁾ :
42,80 kg/habitant
+ 1,51 kg en 1 an



41 kg/hab⁽²⁾



39 kg/hab⁽²⁾ en Vendée
+ 2 kg en 1 an



Comme pour les ordures ménagères, les effets du confinement en 2020 participent peut-être à une production plus importante d'emballages au domicile des usagers, avec plus de repas préparés à domicile, ainsi que les services de livraison.

→ Qualité du flux d'emballages au Centre de Tri



La qualité du flux d'emballages analysée au Centre Vendétri s'est améliorée en 2020, passant de 703,94 T d'emballages refusés en 2019 à 531 T en 2020, soit 10 kg/habitant. Les refus de tri sont déposés en centre d'enfouissement et de ce fait, les tonnages sont impactés par la Taxe Générale sur les Activités Polluantes. En 2020, un rappel des consignes sur le tri et le contrôle des bacs jaunes avant vidage a été fait auprès des agents. Des contrôles-qualités des bacs avant collecte suivis d'une communication au domicile ou par téléphone sont venus compléter ce schéma.



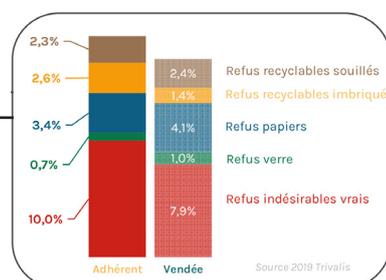
Composition de la poubelle des emballages

	Adhérent	Vendée
Emballages non recyclable	7,2%	7,2%
Ne répond pas à une consigne de tri	18,9%	16,9%
Refus technique	8,2%	7,6%
Emballages recyclables	65,8%	68,3%

Source 2019 Trivalis



Caractérisation des refus de consigne de tri



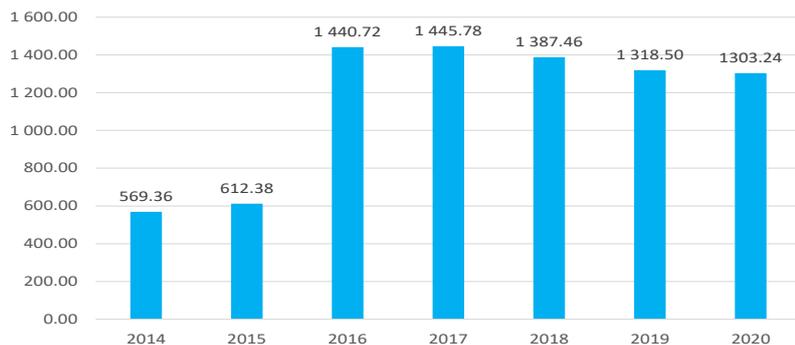
Source 2019 Trivalis

source 2019 Trivalis

⁽¹⁾ population INSEE

⁽²⁾ population DGF (INSEE + résidences secondaires + emplacements touristiques). Source : Trivalis

● EVOLUTION DES TONNAGES DE PAPIERS



Ratio 2020⁽¹⁾ :

24,67 kg/habitant

- 0,14 kg en 1 an



24 kg/hab⁽²⁾

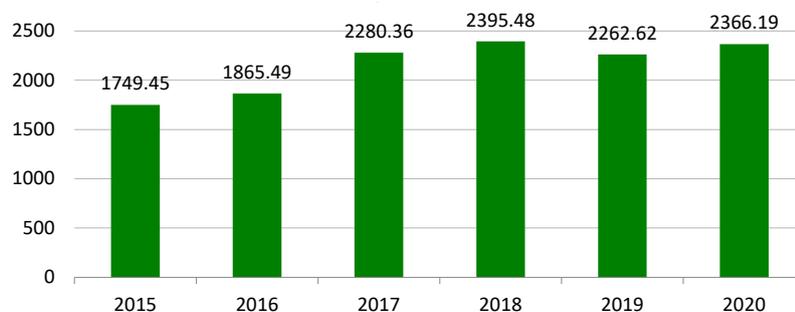


20 kg/hab⁽²⁾ en Vendée



Les tonnages de papiers continuent de diminuer progressivement, le développement des moyens de dématérialisation y compris de la presse y contribuant.

● EVOLUTION DES TONNAGES DE VERRE



Ratio 2020⁽¹⁾ :

44,79 kg/habitant

+ 2,21 kg en 1 an⁽¹⁾



43 kg/hab⁽²⁾

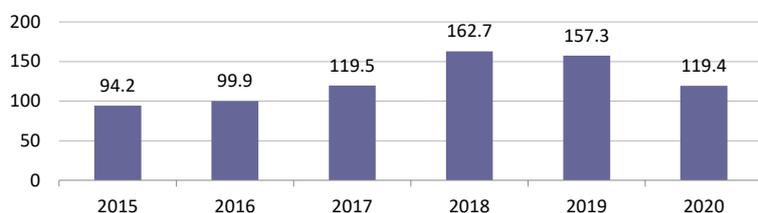


50 kg/hab⁽²⁾ en Vendée
+ 2 kg en 1 an



Les tonnages de la collecte du verre repartent légèrement à la hausse en 2020. L'augmentation significative entre 2015 et 2016 étant en partie due à l'extension du parc de conteneurs d'apport volontaire, y compris sous forme enterrée dans le centre-ville de Fontenay-le-Comte.

● EVOLUTION DES TONNAGES DE TEXTILES (TEXTILES-LINGE-CHAUSSURES)



Ratio 2020⁽¹⁾ :

2,26 kg/habitant

- 0,7 kg en 1 an

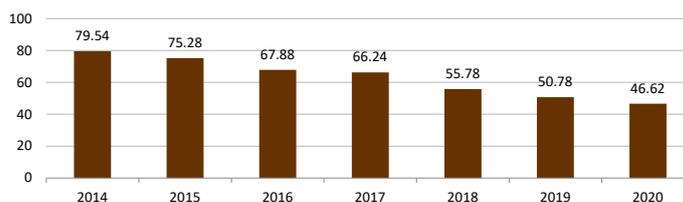


En 2016-2017, les difficultés de valorisation matière rencontrées par la filière partout en France, ont obligé au renouvellement du prestataire de collecte et au retrait d'un grand nombre de points d'apport. Sur le Sycodem, le maillage des «box» textiles est passé de 77 points en 2016 à 24 en 2019. La collecte est assurée aujourd'hui par l'entreprise d'insertion Le Relais. Les textiles, maroquinerie et chaussures réutilisables sont revendus au profit de la Communauté Emmaüs ; les textiles trop usagés sont recyclés en isolant thermique. En 2020, le vidage des box a été interrompu le temps du confinement, ce qui peut expliquer la légère baisse des tonnages collectés.

⁽¹⁾ population INSEE

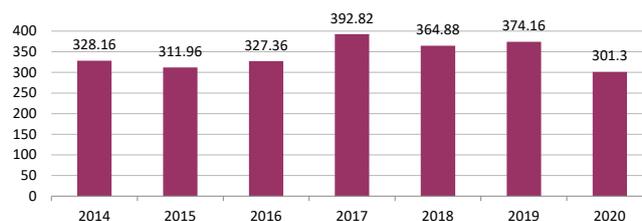
⁽²⁾ population DGF (INSEE + résidences secondaires + emplacements touristiques). Source : Trivalis

● EVOLUTION DES TONNAGES DE CARTONS BRUNS COLLECTÉS CHEZ LES PROFESSIONNELS



Depuis 2018, date de mise en place d'un forfait de collecte des cartons quelque soit le volume présenté⁽¹⁾, les dépôts en déchèterie ou dans une déchèterie professionnelle sont préférés à la collecte en porte-à-porte. En 2020, la suspension des activités professionnelles pendant le confinement a participé aux baisses de tonnages.

● EVOLUTION DES TONNAGES DE BIODÉCHETS COLLECTÉS CHEZ LES PROFESSIONNELS



Depuis 2019, les coquillages sont collectés toute l'année en mélange avec les biodéchets (une collecte spécifique est réservée en fin d'année). Les solutions de valorisation à la source sont privilégiées sur la collecte en porte-à-porte. Par exemple depuis 2019, les restaurateurs de Damvix déposent en composteur collectif. En 2020, la suspension des activités professionnelles pendant le confinement a participé aux baisses de tonnages.

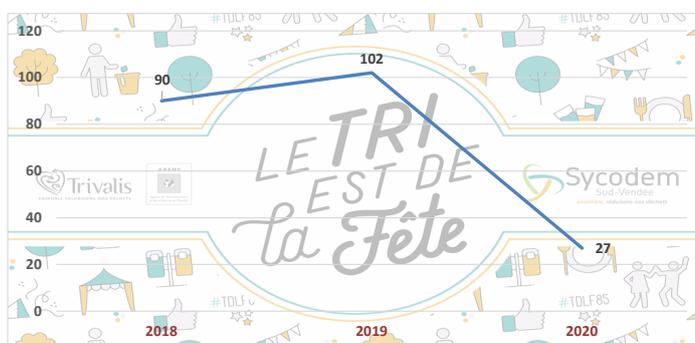
● LOGISTIQUE DES ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE

→ Bacs de collecte et composteurs

	Interventions sur les équipements de collecte en 2020	Equipements en place au 31/12/2020
Ordures ménagères	1622	24 275
Emballages	2280	24 246
Papiers	16	/
Composteurs	527	20 135
Bioseaux	381	3 058
Cartons ⁽¹⁾	1	43
Biodéchets	44	238
Dépôts sauvages ⁽²⁾	0	53
Coquillages	4	85
TOTAL:	4 875	72 133

→ Evolution du nombre de conventions des équipements de prêt

Ordures ménagères 660 L	30 bacs empruntés
Ordures ménagères 360 L	9 bacs empruntés
Emballages 660 L	18 bacs empruntés
Emballages 340 L	4 bacs empruntés
Biodéchets 240 L	6 bacs empruntés
Totems de tri	7 prêts
Gobelets réutilisables	1 prêt



Du fait de l'annulation de la majorité des manifestations locales en 2020 en raison du confinement et des mesures sanitaires, le prêt de bacs, totems et gobelets aux associations a fortement chuté. Sur 27 conventions, 3 concernaient des entreprises réalisant des chantiers, 2 pour des vidages exceptionnels de maisons, 3 pour l'évacuation de déchets des gens du voyage, 5 pour des camps de scouts.



Déchèteries-recycleries

COVID-19

Comme pour tous les services du Sycodem, la régie déchèterie a été fortement impactée par la pandémie due au Covid-19. Des mesures ont été prises afin de respecter les mesures de confinement et de protéger les agents : fermeture ponctuelle, port du masque obligatoire, restriction des entrées...



ACCÈS AUX SITES

Les 6 déchèteries-recycleries sont accessibles aux usagers enregistrés auprès du Sycodem.

Une convention entre le Sycodem et la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral permet l'accès du site de Vix aux habitants du Gué-de-Velluire et de L'île d'Elle, et du site de Mouzeuil-Saint-Martin aux habitants de Nalliers, dans la limite de 5 entrées/an. Une carte d'accès leur est remise par le Sycodem. Au-delà, les habitants sont redirigés vers les déchèteries de leur collectivité.

> Moyens humains

L'équipe se compose de :

- 1 responsable d'équipe
- 7 agents de déchèteries

4 agents sont formés à la conduite du télescopique et 2 agents à la conduite du camion ampliroll.

> Moyens techniques



- 1 camion ampliroll permettant de changer les bennes sur les déchèteries et d'effectuer la rotation de certaines.
- 1 télescopique permettant de remonter les déchets verts et de manutentionner certains gros déchets dans les bennes.
- 2 véhicules légers électriques.

> En 2020...



Mise en place de la nouvelle signalétique sur l'ensemble des déchèteries.



Expérimentation de systèmes de surveillance et de suivi des infractions, en partenariat avec les gendarmeries locales.

COVID-19



Fermeture des déchèteries entre le 17 mars et le 11 mai en raison du confinement imposé par l'épidémie de Covid-19. Reprise en mai avec 1 accès autorisé/usager/jour/déchèterie afin de contenir le flux d'entrées. Retour à la normale en juillet 2020. Il est accordé exceptionnellement 2 entrées gratuites en plus des 10 entrées/an comprises dans la part fixe de la Redevance.

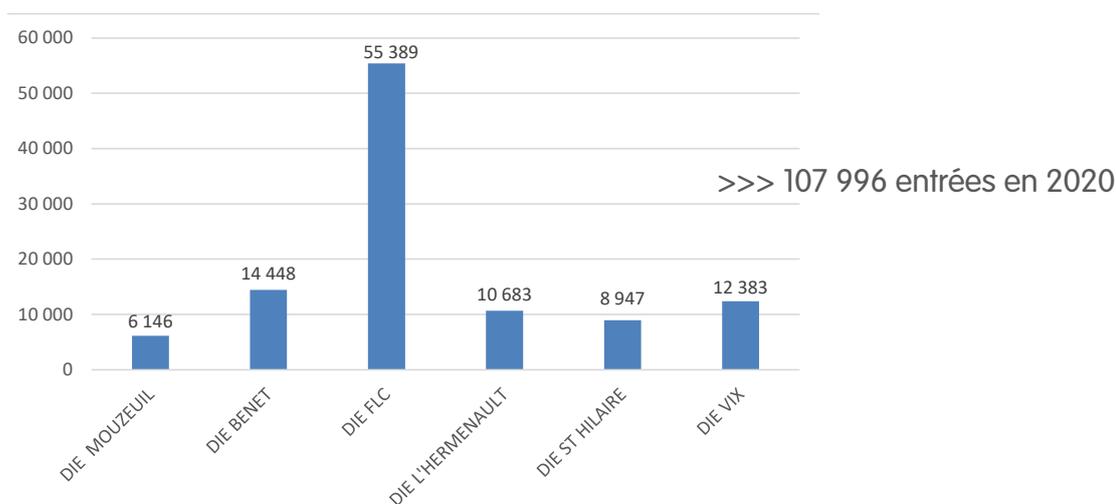
> Indicateurs techniques

● EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTRÉES SUR LES 6 DÉCHÈTERIES

	2018 ⁽¹⁾	2019 ⁽¹⁾	2020
MOUZEUIL SAINT MARTIN	10 681	6 970	6 146
BENET	13 864	14 627	14 448
FONTENAY LE COMTE	59 649	59 626	55 389
L'HERMENAULT	11 903	11 406	10 683
SAINT HILAIRE DES LOGES	9 008	9 045	8 947
VIX	15 506	13 713	12 383
Total général	120 611	115 387	107 996

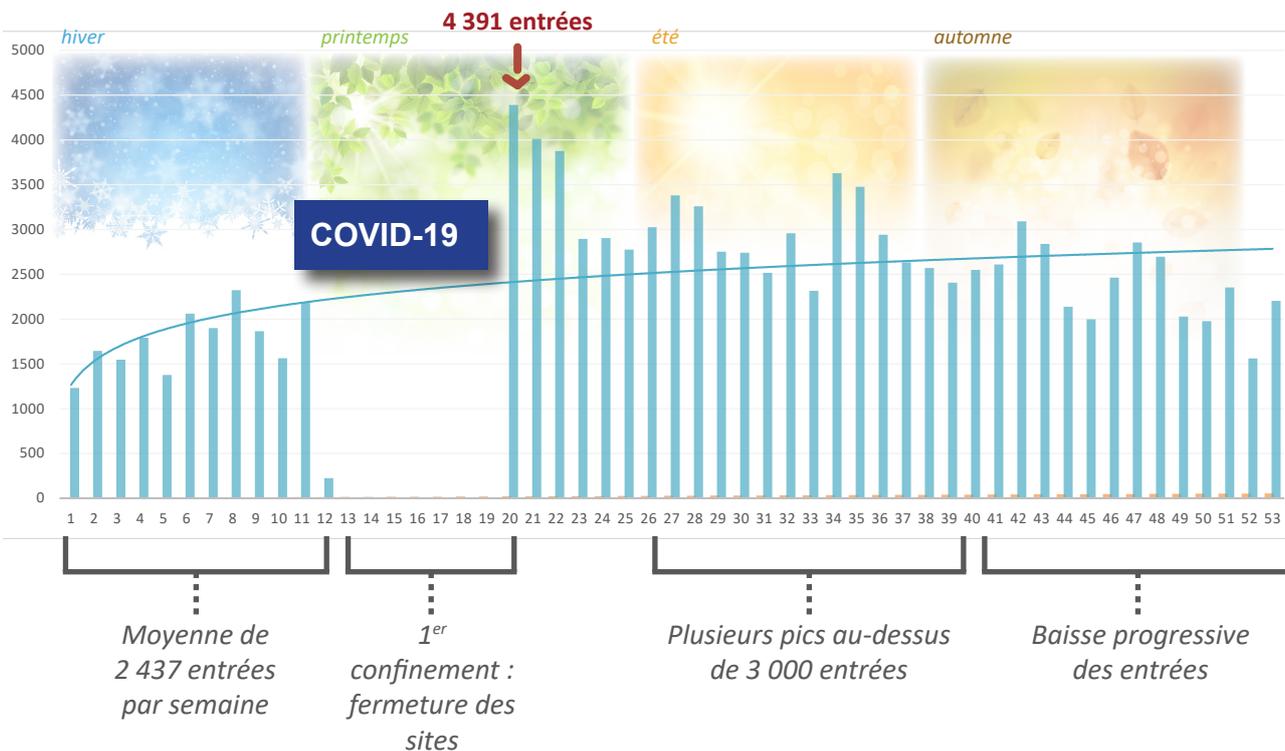
⁽¹⁾ données corrigées (publication 2019 incomplète)

● RESULTATS 2020 DU NOMBRE D'ENTRÉES SUR LES 6 DÉCHÈTERIES



Les résultats sont exprimés en nombre d'entrées d'utilisateurs munis d'une carte d'accès. Il peut s'agir d'entreprises équipées de plusieurs cartes. Sont compris les habitants des communes du Gué-de-Velluire, L'Île d'Elle et Nalliers sur les déchèteries de Vix et Mouzeuil-Saint-Martin, dans la limite de 5 accès/an.

● EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTRÉES PAR SEMAINE, EN 2020, TOUTES DECHETERIES CONFONDUES



● MOYENNE ANNUELLE DES ENTRÉES EN DÉCHÈTERIE

	2018	2019	2020
particuliers	5,33	5,30	5,10
professionnels	13,68	14,08	12,29



La moyenne des entrées ne comprend pas les accès des usagers de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral. Une partie des habitants peut accéder 5 fois par an aux déchèteries de Vix (pour les communes de L'Île d'Elle et Le Gué de Velluire) et à celle de Mouzeuil-Saint-Martin (pour Nalliers) grâce à une convention entre les collectivités. Ne sont pas comptabilisés les accès temporaires et les accès des prestataires de traitement.

● EVOLUTION DES TONNAGES DES FLUX COLLECTÉS



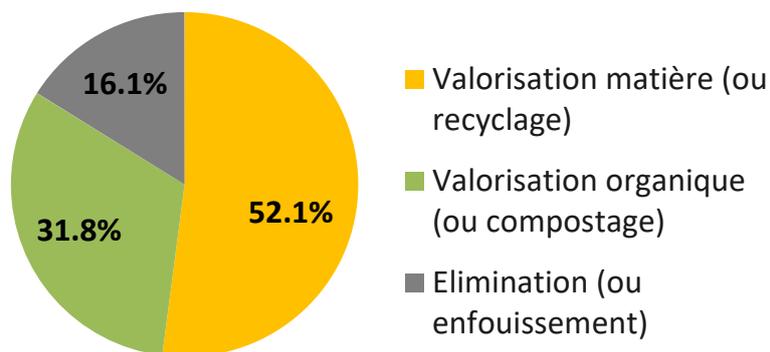
Evolution sur 1 an des tonnages des principaux flux

FLUX	2019	2020	Evolution sur 1 an (en %)
PLASTIQUES RIGIDES	234,81	253,24	8%
DECHETS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES	513,28	560,69	9%
MOBILIER	1 204,79	1 287,59	7%
FERRAILLE	638,90	768,12	20%
CARTON	537,62	556,92	4%
BOIS	842,42	901,10	7%
TOUJOURS VENANT	2 682,48	2 846,04	6%
GRAVAT	4 238,30	4 553,80	7%
VEGETAUX	5 594,89	5 675,02	1%
TOTAL	16 487,49	17 402,52	6%



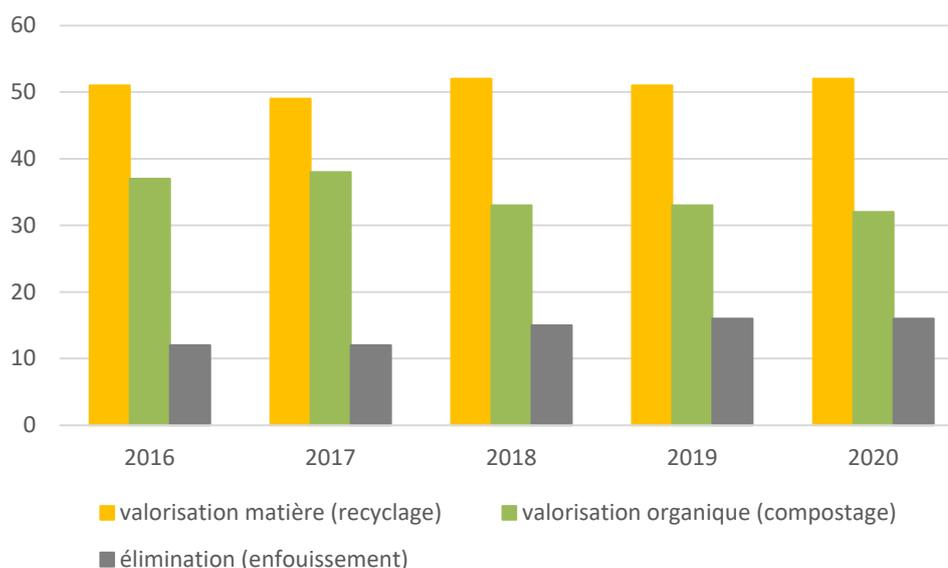
En 2019, les apports de déchets ont diminué de près de 19 % par rapport à 2017 grâce aux barrières de contrôle d'accès et à la mise en place de la Redevance Incitative. Il y a aussi une baisse de 3 % entre 2018 et 2019. Ils sont repartis à la hausse en 2020, lié certainement à l'effet du confinement, les usagers ayant eu plus de temps pour faire du rangement, des travaux et du jardinage. Il y a également eu beaucoup plus de maisons entièrement vidées et de réhabilitation de logements non occupés.

● RÉPARTITION DES DÉCHETS PAR FILIÈRES DE TRAITEMENT



MODE DE TRAITEMENT	TONNAGES 2020	PART DANS LES TONNAGES TRAITES (en %)
Valorisation matière	14 989,23	43,4
Valorisation organique	6 007,42	17,4
Élimination	13 363,27 + 193,61 (Déchets dangereux)	39,2
TOTAL	34 553,53	100

→ Evolution de la répartition des déchets par filières de traitement (en %)



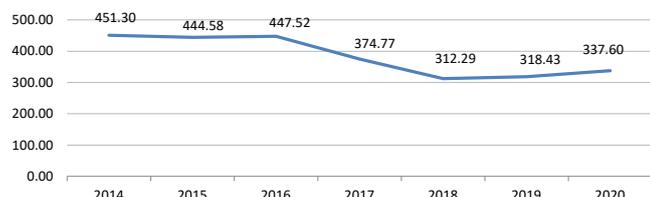
● EVOLUTION DES RATIOS DE LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIE

Evolution des ratios des principaux flux en kg/habitant



Comme en 2019, 6 flux constituent à eux seuls la majorité des déchets apportés : déchets verts, gravats, tout-venant (non-valorisable), bois, cartons et ferraille.

➔ Ratio global en déchèterie en kg/habitant



Ratio 2020⁽¹⁾ :
337,60 kg/habitant
+ 19,17 kg en 1 an



324,80 kg/hab⁽²⁾

326 kg/hab⁽²⁾ en Vendée

> Dont...



56,10 kg/habitant⁽²⁾
de déchets éliminés



185,80 kg/habitant⁽²⁾
de déchets valorisés



82,90 kg/habitant⁽²⁾
de déchets inertes

➔ + 8 kg de tout-venant produit par 1 habitant du Sycodem en 4 ans



Depuis l'annonce de la mise en œuvre d'une Redevance Incitative, les ratios ont fortement chuté en déchèterie : - 135,23 kg/hab. en seulement 2 ans en 2018. En 2019, une légère hausse a été constatée. Ce constat est à nouveau fait sur l'année 2020, avec des ratios qui repartent à la hausse.



Synthèse d'exploitation

> Déchets Ménagers Assimilés (DMA)

Sont compris dans les DMA : les ordures ménagères, les emballages + verre + papier (= collecte sélective), les déchets de déchèterie. Les chiffres issus du Sycodem comprennent les gravats déposés en déchèterie, les chiffres départementaux, régionaux et nationaux sont exprimés «hors gravats».

● EVOLUTION DU RATIO DES DMA (EN KG/HABITANT)⁽¹⁾



 **FRANCE : 529 kg/hab/an⁽¹⁾**
source : Trivalis - DMA hors gravats

 **PAYS-DE-LA-LOIRE : 513 kg/hab/an⁽¹⁾**
source : Trivalis - DMA hors gravats

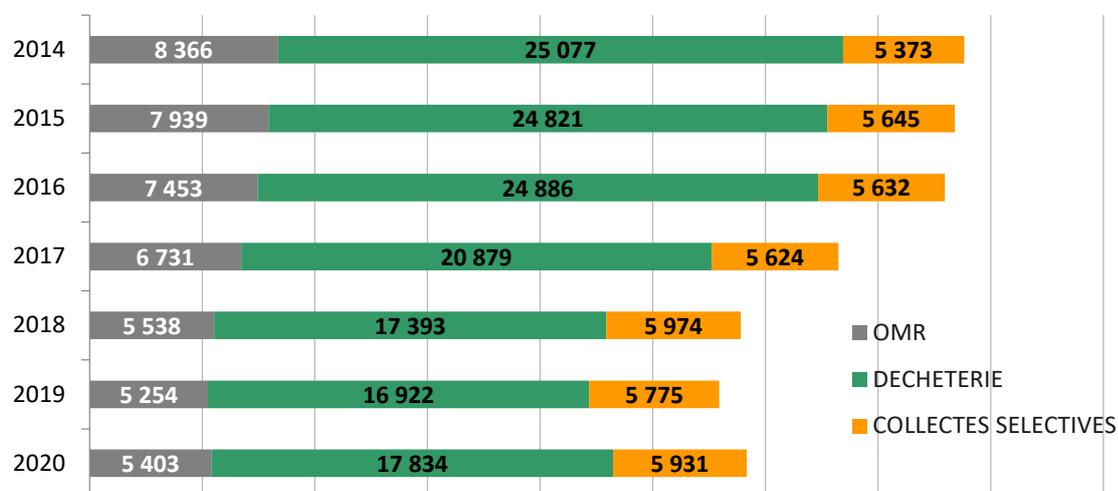
 **VENDÉE : 566 kg/hab/an⁽¹⁾**
source : Trivalis - DMA hors gravats

 **SYCODEM : 472 kg/hab/an⁽¹⁾**
source : Trivalis - DMA hors gravats

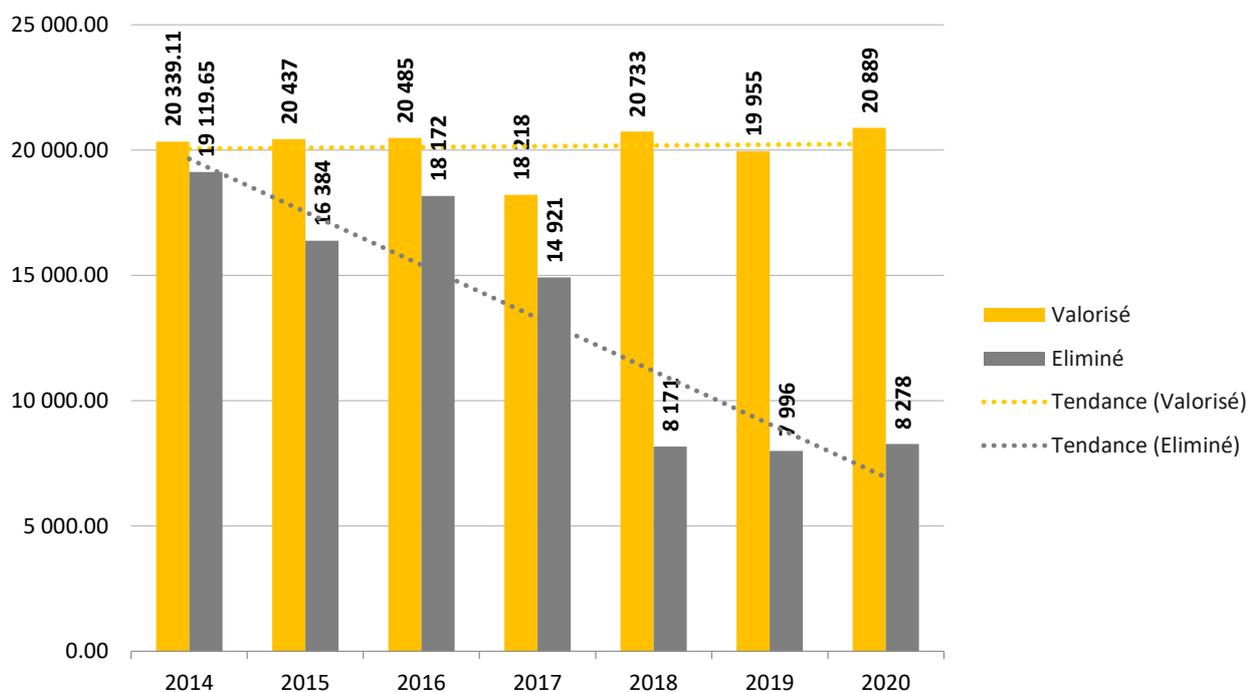


29 168 T de DMA collectées au total en 2020 par le Sycodem

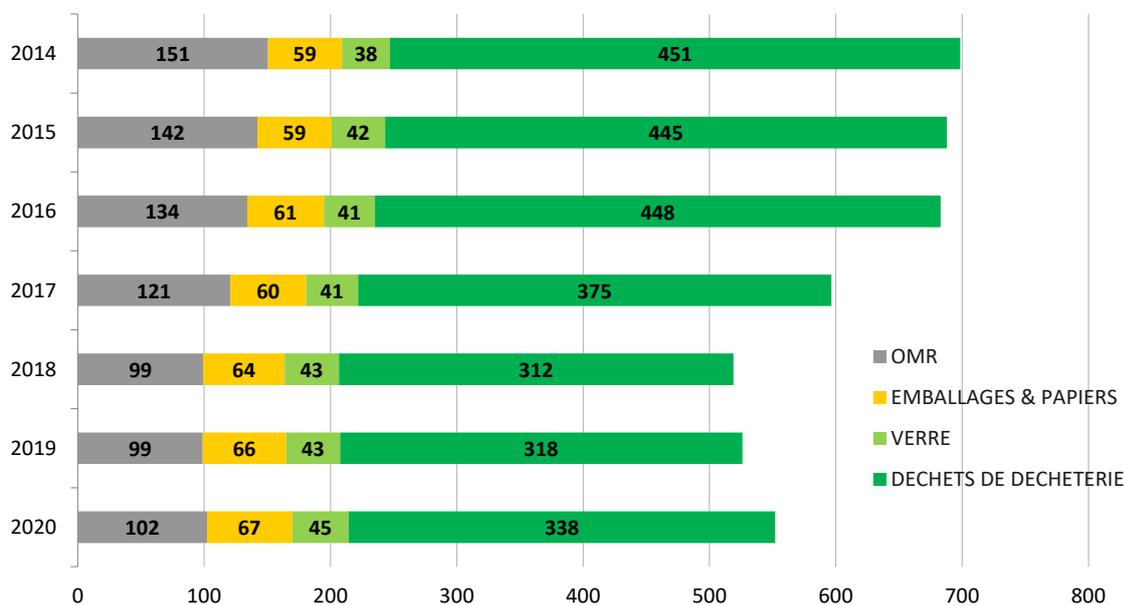
● EVOLUTION DES TONNAGES DE DMA COLLECTÉS



● EVOLUTION DES TONNAGES DE DMA VALORISÉS / ÉLIMINÉS



> Evolution de la production de déchets par habitant, par flux (en kg/hab/an)



> En 2020 un habitant du Sycodem a produit ...



> Le Sycodem et les objectifs réglementaires

Les actions du Sycodem s'inscrivent dans les orientations de la **Loi de Transition Énergétique et pour la Croissance Verte (LTECV)**, votée en 2015, qui fixe des objectifs réglementaires relatifs à la valorisation et au traitement des déchets. La récente **Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC)**, présentée fin 2019 et adoptée en février 2020, permet de mettre en lumière et de développer les actions en terme de prévention des déchets.



«La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif» (Ministère de la Transition Ecologique)

SYCODEM ET LA LOI LTECV - POINT D'ÉTAPE 2020...

Objectifs réglementaires...	En 2020, au Sycodem...
Réduire de 10 % la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitants en 2020, par rapport aux chiffres de l'année 2010	Baisse de 14% des DMA par rapport à 2010 (de 644,10 kg/hab./an à 552,09 kg/hab./an en 2020)
Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation matière, pour atteindre les taux respectifs de 55 % en 2020 et 65 % en 2025 des déchets non dangereux, non inertes, mesurés en masse	Sur 29 168 tonnes de déchets collectés sur le Sycodem en 2020, 72 % ont été valorisés.
Valoriser sous forme de matière, 70 % des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020.	Le Sycodem n'est pas compétent pour les déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics. Toutefois, il est possible que des entreprises viennent en déchèterie. Pas d'indicateurs de suivi pour cet objectif.
Réduction de la mise en décharge de 50 % à l'échéance 2025 par rapport à 2010.	Baisse de 60 % des déchets enfouis entre 2010 et 2020.
Généralisation du tri à la source des déchets organiques avant 2025.	En décembre 2020, Sycodem dénombrait 20 135 composteurs individuels distribués. 20 installations de compostage collectif sont recensées, en quartier, pied d'immeuble ou collectivités. Depuis 2019, une commune valorise les biodéchets à la source de ses restaurateurs.



«Sortir du plastique jetable, mieux informer le consommateur, lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire, agir contre l'obsolescence programmée, mieux produire : tels sont les grands enjeux de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire. Le texte y répond directement avec une ambition forte : transformer notre système en profondeur.» (Ministère de la Transition Ecologique)

SYCODEM ET LA LOI AGECE - POINT D'ÉTAPE 2020...

Objectifs réglementaires...	En 2020, au Sycodem...
Extension des consignes de tri pour la collecte des emballages recyclables dans le bac jaune d'ici 2022.	Extension des consignes de tri effective depuis 2017 à l'échelle départementale.
Orienter l'acte d'achat vers des produits plus robustes ou réparables.	/
Rendre le recyclage plus compétitif que la mise en décharge (hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) pour les décharges et incinérateurs à l'horizon 2021 + baisse de la TVA sur le recyclage).	La hausse de la TGAP a, en partie, été intégrée à la nouvelle grille tarifaire de la Redevance Incitative en 2020, avec une participation forfaitaire de 10 €/an pour tout producteur de déchets.
Développer de nouvelles filières à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP)	/



Communication

COVID-19

Comme pour tous les services du Sycodem, le service de communication a été fortement impacté par la pandémie due au Covid-19. L'accueil physique a été suspendu afin de respecter les mesures en période de confinement ; et les publications ont le plus souvent portées sur des messages de crise.

> En 2020....

COVID-19



Fermeture de l'accueil physique à partir du 16 mars au 10 mai 2020. L'accueil téléphonique et le traitement des mails étaient assurés. Les effectifs du service étant réduits, les délais de réponses aux usagers ont parfois été plus longs qu'habituellement.



Démarrage d'un reportage photo et vidéo pour la réalisation d'un fond d'images sur les activités du Sycodem. Le déroulement a été interrompu et ponctué suivant les mesures sanitaires. Livraison prévue en octobre 2021.

COVID-19



Report du projet de portes-ouvertes du Sycodem en raison des restrictions sanitaires.

> Actions de communication de proximité

● ANIMATIONS ET ACTIONS DE SENSIBILISATION

Les animations scolaires ont été peu nombreuses en 2020 du fait de l'interruption du rythme scolaire et des restrictions d'accueil des intervenants extérieurs.



Les animations scolaires :

10 interventions (plus de 18h au total) ont permis de toucher 164 élèves répartis comme suit :

- 4 groupes en cycle 2 (CP à CE2)
- 2 groupes en cycle 3 (CM1 à 6^{ème})
- 1 groupe en cycle 4 au Collège (5^{ème} à 3^{ème})
- 2 groupes en Lycée
- 1 groupe en Institut Médico-Educatif



Les interventions en Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :

Aucune intervention en TAP n'a pu être réalisée en 2020.



Les animations en Centres de loisirs et Clubs sportifs :

Aucune intervention en centres de loisirs ou clubs n'a pu être réalisée en 2020.



Autres interventions :

4 interventions (6h au total) ont permis de toucher 36 personnes réparties comme suit :

- 1 groupe d'adultes en association
- 1 groupe d'adultes à la Maison d'Arrêt de Fontenay-le-Comte
- 2 groupes de jeunes adultes encadrés par la Mission Locale

● STANDS D'INFORMATION ET ACTIONS DE SENSIBILISATION



→ Animations sur la base de loisirs du Lac de Chassenon
22/07/2020 - environ 20 personnes touchées

- jeux de société
- jeu de piste



→ Visite de Vendétri
26/09/2020 - 35 participants

- découverte du Centre de tri départemental à destination des nouveaux élus, membres du groupe Vers le Zéro Déchet et autres usagers

● CONTRÔLES-QUALITÉ DU GESTE DE TRI DES USAGERS

Afin d'analyser la qualité des emballages triés par l'utilisateur et collectés par le Sycodem, dans l'objectif de concentrer plus efficacement les actions de communication, 2 actions sont mises en place sur le territoire :



contrôles-qualité effectués par les ripeurs avant vidage du bac jaune ; suivi d'une rencontre d'un ambassadeur du tri avec l'utilisateur au domicile de celui-ci pour lui apporter les consignes de tri.



contrôles-qualité échelonnées tout au long de l'année sur un échantillon de bacs jaunes présentés avant leur collecte ; suivi d'une rencontre avec l'utilisateur au domicile de celui-ci pour lui apporter les consignes de tri.

→ Mode opératoire

1. sélection du circuit suivant l'historique des refus de collecte et des opérations de contrôles précédentes,
2. préparation du contrôle sur cartographie, fiche de relevé, documentation et préparation matérielle,
3. démarrage du contrôle avant démarrage de la collecte ; ou contrôle avant vidage du bac jaune,
4. relevé de la localisation du bac concerné, du taux de remplissage et des erreurs de tri,
5. retrait des erreurs < 40 % du remplissage, vidage du bac jaune et scotchage des erreurs sur le couvercle à but pédagogique,
6. refus de collecte du bac jaune si présence d'erreurs > à 40 % du remplissage ; adhésif explicatif apposé sur le couvercle,
7. enregistrement des refus sur les comptes-usagers et analyse des retours de contrôles,

- 8. visites au domicile ou contact téléphonique avec l'usager pour apporter des compléments aux consignes de tri et répondre aux questions suite au bac refusé,
- 9. nouveau tri par l'usager avant présentation du bac à la prochaine collecte d'emballages,
- 10. production d'un bilan mensuel destiné à l'information des agents.

→ Résultats et évolution des refus d'emballages

	Nombre de bacs jaunes refusés à la collecte	Tonnages collecte sélective ⁽¹⁾ Centre de Tri	Tonnages collecte sélective ⁽¹⁾ refusés et destinés à l'enfouissement ⁽²⁾	Ratios collecte sélective ⁽¹⁾ refusée et destinée à l'enfouissement ⁽³⁾
2017	131	3 343,18	403,69	7,25
2018	278	3 578,24	545,44	9,79
2019	252 ⁽⁴⁾	3 512,80	703,94	13,25
2020	530	3 564,60	531,00	10,05
Evolution 2019-2020	+ 110 %	+ 1,5 %	- 24,6 %	- 24,1 %



En 2020, les suivis auprès de l'usager ont été réalisés sur appels téléphoniques.

Les résultats du Sycodem doivent être croisés avec ceux du Centre de Tri (voir page 10). Pour faire diminuer ce chiffre, le Sycodem complète ses contrôles par la communication régulière des consignes de tri et la formation des agents de collecte tout au long de l'année. Ces derniers participent aussi aux caractérisations effectuées par Trivalis pour l'analyse des échantillons d'emballages collectés.

> Supports de communication écrite et numérique

COVID-19

Les supports de communication produits en 2020 ont essentiellement porté sur des messages d'information sur les modifications des services du Sycodem pendant les périodes de confinement.

● COMMUNICATION ÉCRITE

→ Informations «COVID-19»

→ L'Avis des Déchets



Le numéro 27, diffusé en juillet 2020 à 22 815 exemplaires, a porté sur la pratique du compostage individuel et le rappel des bons gestes en cette matière. Il a permis aussi à M. Daniel Aubineau, Président de 2014 à 2020, d'exprimer son au-revoir dans l'edito.



Le numéro 28, diffusé en décembre 2020 à 30 110 exemplaires, a porté sur les bonnes conditions de collecte en bacs et en apport volontaire. Il s'agissait du 1er edito de M. Stéphane Guillon, Président pour le mandat 2020-2026. Pour la première fois, le calendrier de collecte était encarté dans L'Avis des Déchets.

⁽¹⁾ emballages + papiers

⁽²⁾ source Trivalis

⁽³⁾ population INSEE

⁽⁴⁾ donnée corrigée : publication 2019 erronée



De nombreux messages ont été laissés aux agents de collecte sur les poubelles pendant le ramassage en période de confinement. Ils ont été affichés dans les locaux du Sycodem pendant 4 mois et sont conservés. Ils ont beaucoup touchés les équipes, témoignages d'une reconnaissance des usagers très peu exprimée en temps «normal».

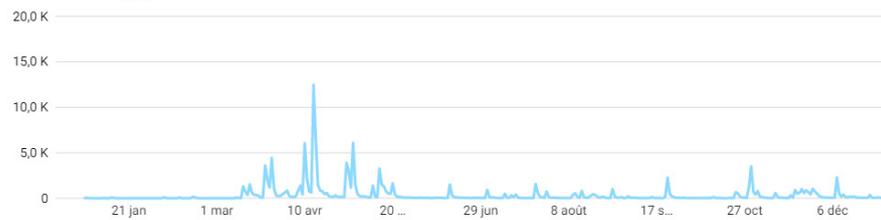
COMMUNICATION NUMÉRIQUE



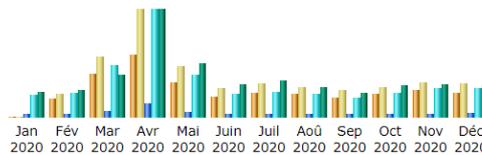
Résultats

Couverture de la Page Facebook

49 163 ↑ 1,9K



La page Facebook du Sycodem a été ouverte le 1er septembre 2019. La couverture⁽¹⁾ de la page a été fortement marquée au printemps 2020 par la consultation des publications relatives aux modifications de service du Sycodem pendant le confinement. Les internautes ont principalement réagi à la suspension de la collecte des emballages et à la fermeture momentanée des déchèteries.



Mois	Visiteurs différents	Visites	Pages	Hits	Bande passante
Jan 2020	3	82	11 521	83 559	2.73 Go
Fév 2020	2 842	3 525	12 563	96 412	2.85 Go
Mar 2020	6 525	9 139	26 620	201 441	4.52 Go
Avr 2020	9 454	16 164	55 525	416 721	11.36 Go
Mai 2020	5 377	7 563	19 589	165 571	5.70 Go
Juin 2020	3 204	4 342	10 796	89 554	3.44 Go
Juil 2020	3 689	5 052	13 219	101 023	3.80 Go
Août 2020	3 471	4 618	11 260	91 752	3.22 Go
Sep 2020	2 875	4 102	10 626	76 514	2.60 Go
Oct 2020	3 438	4 644	12 097	94 409	3.40 Go
Nov 2020	3 965	5 287	13 698	115 472	3.47 Go
Déc 2020	3 693	5 177	13 909	111 926	3.35 Go
Total	48 536	69 695	211 423	1 644 354	50.45 Go



Le site internet www.sycodem.fr, dans sa version mise en ligne en 2016, a été consulté 69 695 fois en 2020 (1 568 fois en 2019). Cette forte évolution s'explique par la diffusion des actualités liées à l'épidémie de Covid-19 et aux modifications de collecte et d'ouvertures des déchèteries. En dehors des actualités de la page d'accueil, la page a plus consultée porte sur les calendriers de collecte (2 855 visites).

source : Facebook

source : outil d'analyse E-Majine / www.sycodem.fr

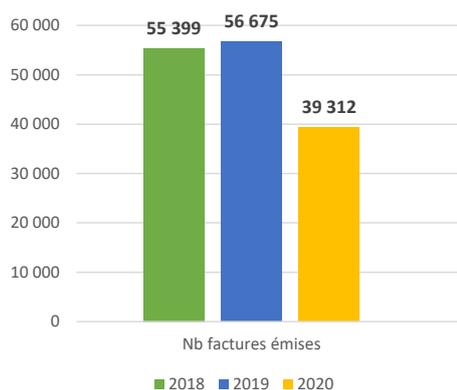
> Relation à l'utilisateur

● GESTION DES RÉCLAMATIONS

Depuis 2018, une Commission est chargée de l'étude des réclamations portant sur les factures de redevance, et sur les volumes de bacs en dehors des prérogatives fixées par le règlement de facturation et de collecte.



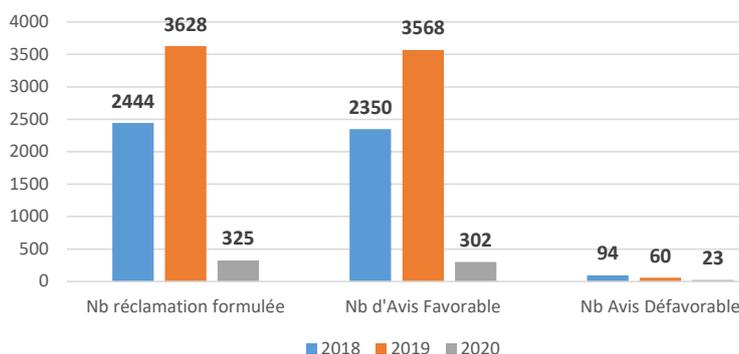
→ Réclamations sur les factures de la Redevance Incitative



Evolution du nombre de factures émises



La forte diminution des factures émises entre 2019 et 2020 tient au passage à la facturation au terme échu. Les factures envoyées début 2020 concernaient une faible part de la population redevable d'une part variable sur le solde de 2019.

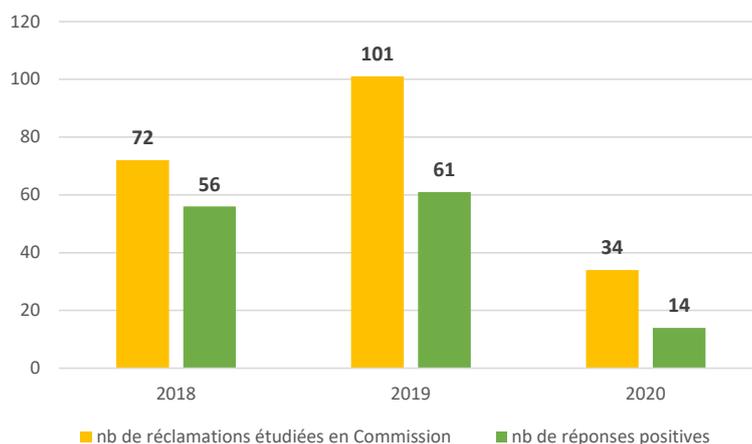


Evolution du nombre de réclamations traitées

Les réclamations sont traitées soit directement par les services s'il s'agit d'une régularisation suite à un changement de situation justifié ; soit après étude par la Commission. Elles font ensuite l'objet d'une réponse à l'utilisateur par courrier.



→ Réclamations sur les volumes des bacs



La demande porte généralement sur un volume inférieur de bac noir par rapport à celui fixé par la grille de dotation citée au règlement de facturation. Les usagers argumentent par une situation familiale particulière ou une très faible production de déchets. Les demandes sont analysées au regard des vidages de bac noir, bac jaune, entrées en déchèteries et dépôts en apport volontaire. Elles font ensuite l'objet d'une réponse écrite au demandeur et d'un changement des volumes des 2 bacs (suivant la grille de dotation directement inférieure à la composition réelle du foyer) le cas échéant.



Prévention des déchets

COVID-19

Comme pour toutes les missions du Sycodem, celles portant sur la prévention de tous les déchets ont été fortement impactées par la pandémie due au Covid-19. De nombreuses animations et actions de prévention ont été annulées. Le temps de travail dégagé a permis de faire le bilan des actions passées et de préparer celles à venir.

> Prévention des déchets végétaux et biodéchets

● PROGRAMME DE PRÉVENTION 2020-2026

Suivant la convention passée avec l'Ademe pour le soutien financier d'un poste d'animateur de prévention des déchets végétaux et biodéchets, un nouveau programme a été rédigé pour la période 2020-2026.

→ Objectif 1 : Réduire la production de biodéchets sur le territoire



Mise à disposition de 4 broyeurs de végétaux

Suite à l'expérience de prêt aux particuliers via un prestataire en 2019, les résultats ont démontrés que les attentes et le matériel n'était pas toujours adaptés à leurs besoins. Il a donc été décidé de recentrer les 4 broyeurs de végétaux auprès des communes pour leurs besoins. Les 4 communes hébergeantes en assurent l'entretien courant et les prêts, le Sycodem conservant la propriété et la maintenance plus lourde.



Opération Tous au Jardin (Trivalis)

Environ 60 personnes ont été touchées lors d'un stand de sensibilisation animée par Trivalis et l'animatrice de prévention du Sycodem sur la déchèterie de Fontenay-le-Comte. Cette rencontre a permis d'identifier les pratiques de gestion des végétaux et les freins sur des gestes de valorisation à la source (broyage, paillage, etc).



Végèteries⁽¹⁾

En 2020, le Sycodem a accompagné un agriculteur du territoire dans la valorisation des végétaux stockés sur un de ses parcelles, et déposés par les habitants de la commune. La mise à disposition de ce site en libre accès, respecté par les usagers, sert de base à une expérimentation de végèteries souhaitée par le Sycodem sur tout son territoire.

⁽¹⁾ espace de stockage et de valorisation des végétaux

→ Objectif 2 : Permettre le tri à la source pour les résidences collectives



Communication compostage

2 pages de L'Avis des Déchets n°27 de juillet 2020 ont été consacrées à la pratique du compostage. Des infos utiles et pratiques diffusées en ligne et sur papier auprès d'environ 23 000 usagers.



Valorisation des biodéchets professionnels à la source

Pour la 2^{de} année, la collecte bi-hebdomadaire de biodéchets professionnels sur la commune de Damvix a été suspendue au profit du compostage collectif. Les biodéchets sont collectés par un agent mis à disposition par la commune, et compostés en andain sur un terrain municipal. 971 kg ont été valorisés en 2019, 710 kg en 2020. La participation a diminué du fait des fermetures des restaurants imposées par les mesures sanitaires.



Collecte des coquillages

La collecte se poursuit tout au long de l'année : les coquillages sont valorisés sur la plateforme de compostage en mélange avec les biodéchets professionnels. En fin d'année 2020, la collecte isolée des coquillages a permis de recueillir 12,92 T valorisées par O'Vive (17) comme complément alimentaire pour les volailles.



Collecte des sapins

Comme les années précédentes, une benne mise à disposition a permis de collecter les sapins après les fêtes de fin d'année 2020. Environ 1,66 T ont été valorisées en compost sur la plateforme de Foussais-Payré.



Compostage collectif

3 composteurs collectifs sont venus compléter le schéma de compostage, principalement auprès de résidences pour personnes âgées. Les mesures sanitaires ont freiné la fréquentation du composteur collectif du Jardin des Jacobins à Fontenay-le-Comte qui a été momentanément fermé pendant la période de confinement en 2020.

> Actions de réduction des déchets

● GROUPE VERS LE ZÉRO DÉCHET :

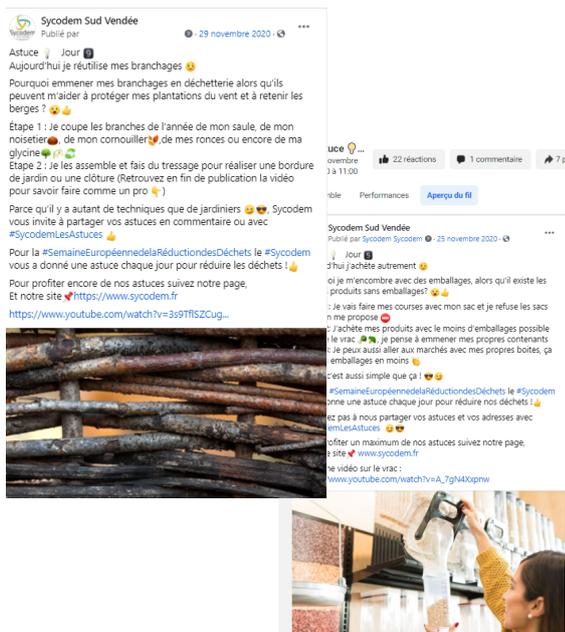


COVID-19

Les mesures sanitaires imposées en 2020 n'ont pas permis de réunir le groupe VZD. Ses actions et réflexions ont été suspendues.

● SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS (SERD) :

Etant donné les restrictions sur le rassemblement de personnes, il a été privilégié une communication numérique sur la SERD 2020. Du 21 au 29 novembre, 1 astuce par jour en faveur de la réduction des déchets était publiée sur Facebook et diffusée par mail.



Au total, 9 661 personnes ont été touchées⁽¹⁾ et 868 interactions⁽²⁾ ont été enregistrées sur les publications de cette semaine. Les résultats du taux d'impact de cette communication sont très positifs. Il est prévu de renouveler l'expérience y compris si les actions de proximité sont réalisables dans les années à venir.

> Prévention des dépôts sauvages

La lutte contre les dépôts sauvages a pris de l'amplitude en 2020 par une recrudescence observée sur toutes les collectivités en France. La compétence de gestion et d'évacuation des ces déchets est à charge des communes et la verbalisation possible grâce au pouvoir de police du Maire.

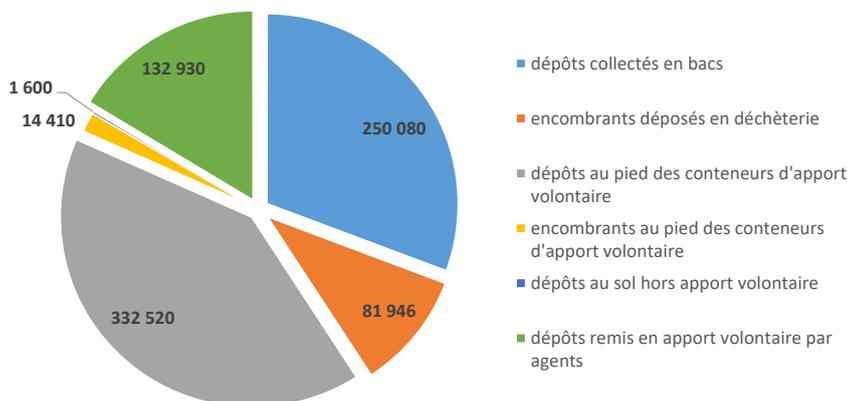
● ÉVACUATION DES DÉPÔTS SAUVAGES DES COMMUNES :

Depuis 2019, chaque commune est équipée de bacs dédiés à la prise en charge des dépôts sauvages. Les agents municipaux y déposent les sacs d'ordures ménagères abandonnés sur leur territoire. Les encombrants et autres sont déposés en déchèterie sous le statut de «dépôts sauvages». Le coût de traitement de ces déchets est mutualisé à l'échelle du territoire du Sycodem.

→ Composition des dépôts sauvages collectés par le Sycodem en 2020 (en litres)



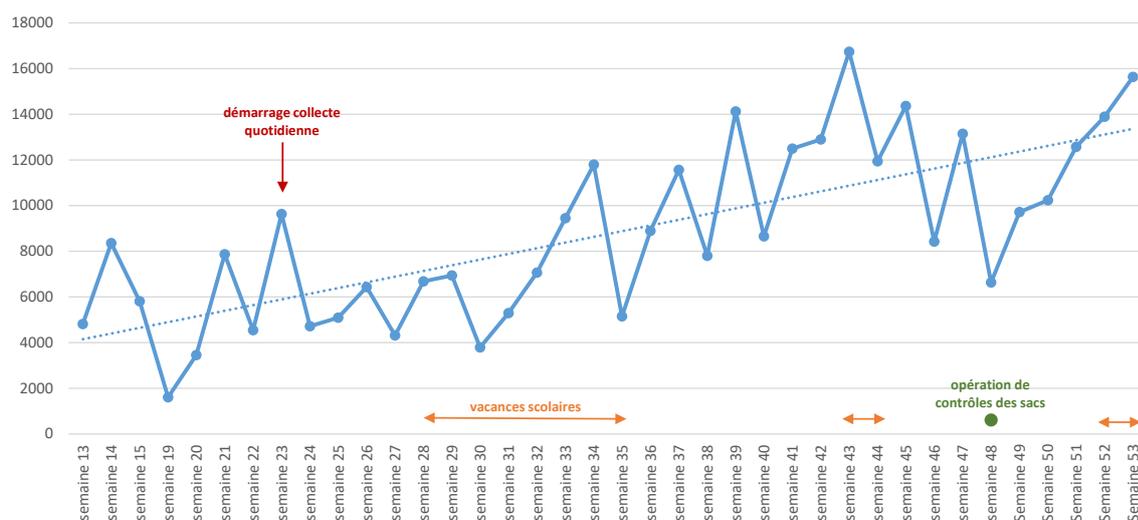
La majorité des dépôts se concentrent au pied des conteneurs d'apport volontaire en centre-ville de Fontenay-le-Comte avec 332 520 L de déchets assimilés aux ordures ménagères. En 2020, la collecte des dépôts sauvages est estimée à l'équivalent du chargement de 7 camions-bennes. En prenant en compte les coûts de collecte et de traitement, leur évacuation s'élève à environ 44 970 € pour l'année, à la charge du Sycodem.



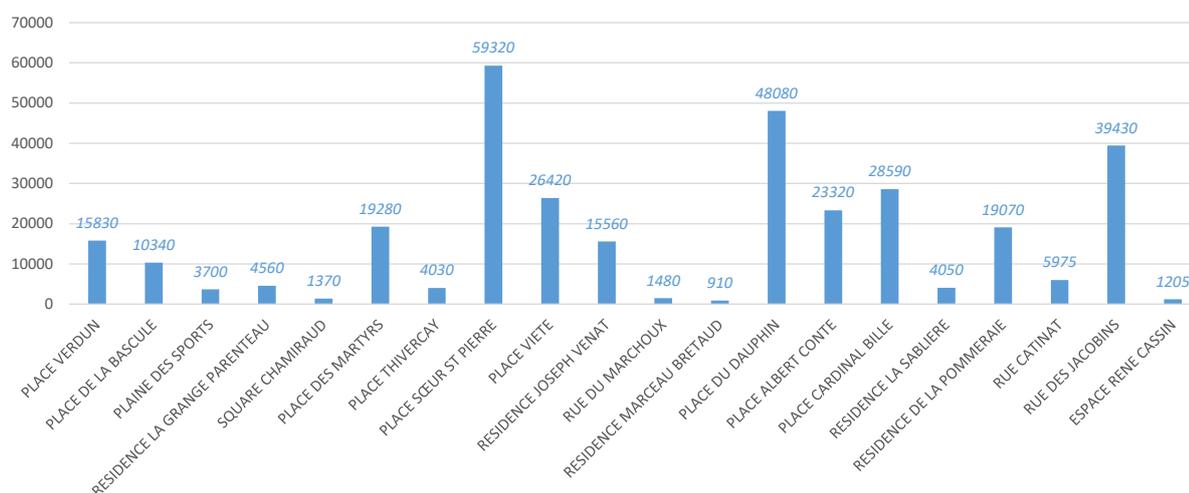
⁽¹⁾ ayant consulté la publication au moins 1 fois

⁽²⁾ nombre de réactions, commentaires, partages et clics

→ Evolution des quantités de dépôts collectés au pied des conteneurs d'apport volontaire à Fontenay-le-Comte (en litres)



→ Répartition des dépôts sauvages sur les points d'apport volontaire de Fontenay-le-Comte (en litres)



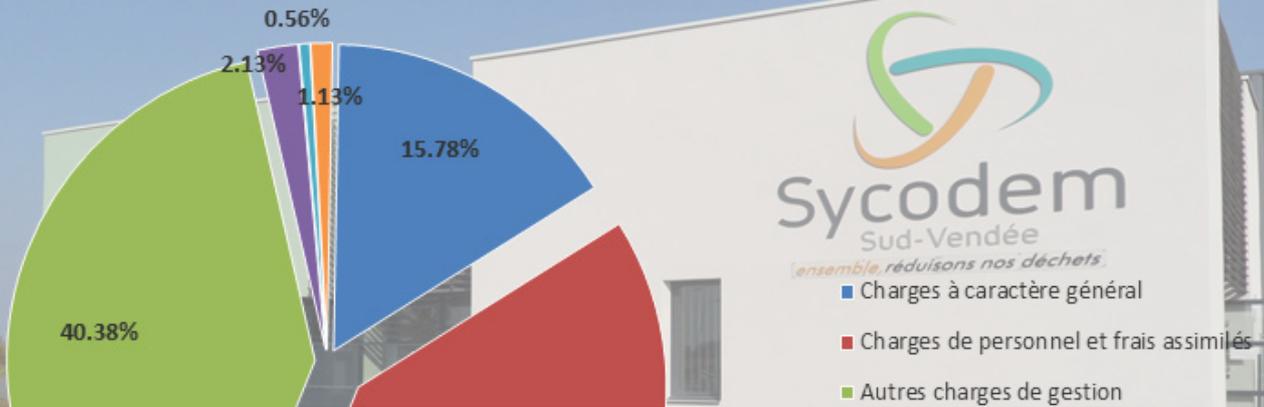
● ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES :

Suite à l'analyse effectuée en 2020, il a été élaboré un **plan d'actions** pour lutter contre les dépôts sauvages, qui sera présenté dans le Rapport d'Activités 2021.

En 2020, les actions suivantes ont été réalisées suivant les possibilités accordées par les mesures sanitaires :

- poursuite de la collecte des dépôts en bacs dans les communes,
- prise en charge de la collecte des dépôts au pied des conteneurs enterrés de Fontenay-le-Comte une fois/jour du lundi au vendredi à partir du 1er juin 2020,
- accompagnement des agents assermentés de Fontenay-le-Comte pour le contrôle des sacs abandonnés : lorsqu'une identification est relevée, elle fait l'objet d'une poursuite par la Police municipale et d'un courrier d'avertissement par le Sycodem.

	opérations 2019	opérations 2020
Nombre de sacs relevés	50	83
Nombre d'identités relevées	14	18



Indicateurs financiers

COVID-19

L'année 2020 restera marquée par la crise sanitaire du COVID-19. Elle a eu pour conséquence de modifier la façon de travailler, d'interrompre ou bien de mettre en pause certains projets. Plusieurs dépenses budgétisées ont été reportées, ou annulées.

> En 2020...

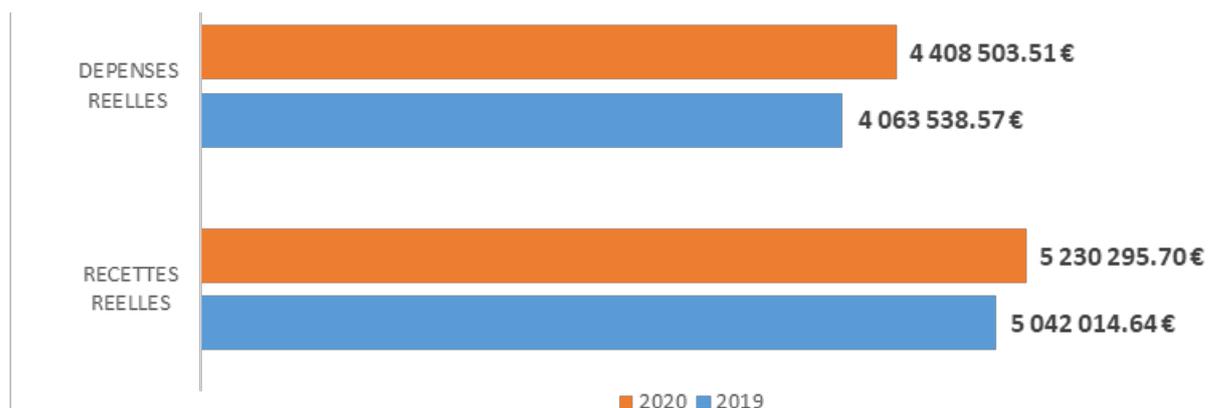


Application du principe de facturation de la redevance incitative à terme échu, ce qui a nécessité l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant de 1 800 000 €.

> Résultat du Compte Administratif 2020

Dépenses de fonctionnement	5 239 513,15
Recettes de fonctionnement	5 302 395,70
Résultat de fonctionnement	62 882,55 €
Dépenses d'investissement	683 657,98
Recettes d'investissement	951 771,95
Solde d'investissement	268 113,97 €
Résultat global de clôture	330 996,52 €

● COMPARATIF DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 ET 2020 (hors opérations d'ordre)



> Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice 2020	5 239 513,15	5 302 395,70
Report exercice 2019		233 538,55
Total réalisations	5 239 513,15 €	5 535 934,25 €
Résultat exercice 2020		296 421,10 €

● DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

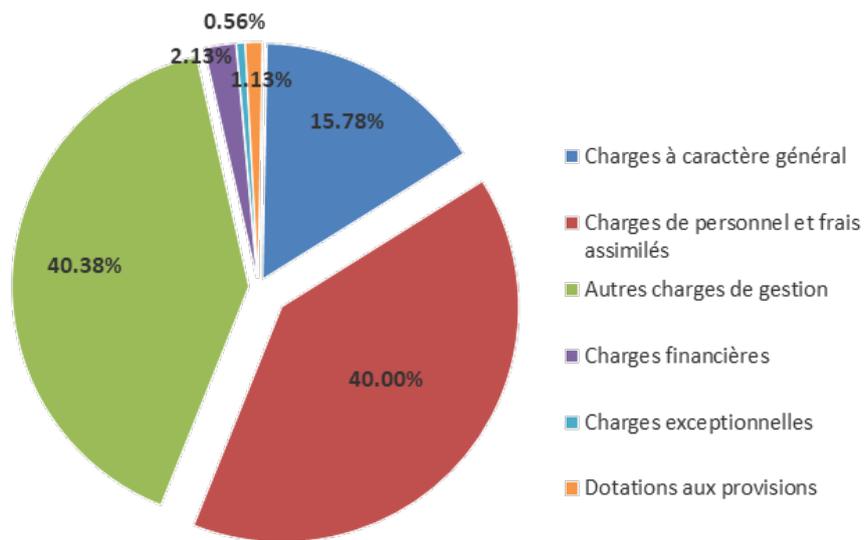
Chapitres	Libellés	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1) BP 2020	Mandats émis CA 2020	Mandats émis CA 2019
011	Charges à caractère général	865 650,00	695 739,72	714 921,51
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 769 643,00	1 763 571,91	1 759 919,50
65	Autres charges de gestion	1 813 717,00	1 780 256,79	1 434 221,83
	Total dépenses de gestion courante	4 449 010,00 €	4 239 568,42 €	3 909 062,84 €
66	Charges financières	94 220,00	94 060,78	103 184,81
67	Charges exceptionnelles	26 500,00	24 874,31	1 290,92
68	Dotations aux provisions	50 000,00	50 000,00	50 000,00
022	Dépenses imprévues	20 068,00	0,00	0,00
	Total dépenses réelles de fonctionnement	4 639 798,00 €	4 408 503,51 €	4 063 538,57 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	832 000,00	831 009,64	841 372,42
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	832 000,00 €	831 009,64 €	841 372,42 €
	TOTAL	5 471 798,00 €	5 239 513,15 €	4 904 910,99 €

→ Explications du compte administratif 2020

- **chapitre 011** : les charges à caractère général sont en légère baisse de - 2,68 % du fait de l'annulation de manifestations (ateliers Zéro Déchet, prestations de broyage, sensibilisation diverses...), dans le contexte sanitaire du moment.
- **chapitre 012** : pour rappel, lors du vote du Budget Prévisionnel 2020, les élus ont voté un montant de 1 769 643 €.
- **chapitre 65** (art 65548) : on constate une augmentation de la contribution à Trivalis du fait de l'évolution à la hausse des coûts de traitement.

- **chapitre 66** : il est constaté une diminution des intérêts d'emprunt (aucun nouvel emprunt contracté sur 2020).
- **chapitre 67** : litige avec la carrosserie Cantin ; le Tribunal Administratif de Nantes a rendu son jugement : la Carrosserie Cantin a été déchargée de l'obligation de payer le titre émis en 2017.

→ Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



● RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis CA 2020	Titres émis CA 2019
013	Atténuation de charges	48 931,00	46 031,55	47 315,01
70	Produits des services, du domaine et vt diverses	198 278,00	183 849,09	191 647,05
74	Dotations subventions et participations	4 895 393,00	4 976 814,71	4 747 933,36
75	Autres produits de gestion courante	10 000,45	10 145,30	10 041,32
	Total des recettes de gestion courante	5 152 602,45 €	5 216 840,65 €	4 996 936,74 €
77	Produits exceptionnels	5 557,00	8 584,80	45 077,90
78	Reprises sur amortissements et provisions	8 000,00	4 870,25	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	5 166 159,45 €	5 230 295,70 €	5 042 014,64 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 100,00	72 100,00	71 911,38
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	Total recettes d'ordre de fonctionnement	72 100,00	72 100,00	71 911,38
	TOTAL	5 238 259,45 €	5 302 395,70 €	5 113 926,02 €

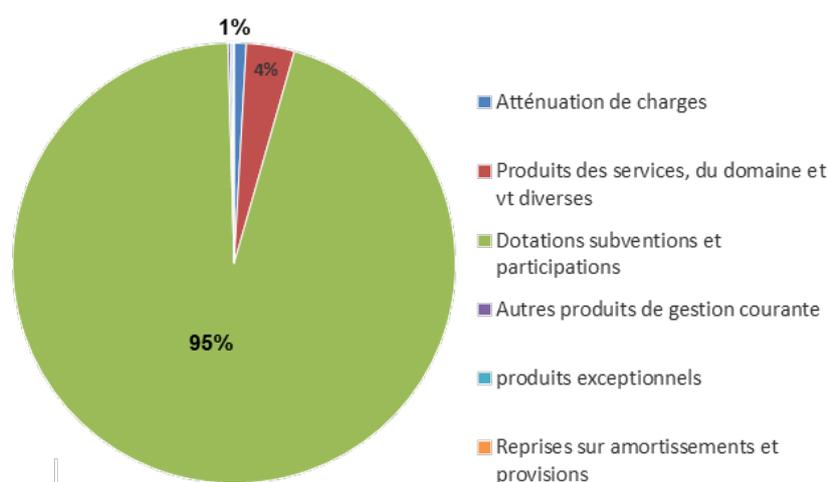
Le chapitre 74 est le chapitre le plus important car il correspond aux appels de contribution de la redevance incitative à destination des structures membres.

Les appels de contributions ont été les suivants :

- part variable du second semestre 2019 : 415 432,92 €,
- semestre 1 de 2020 : 2 256 433,13 €,
- semestre 2 de 2020 : 2 500 632,36 € (rattachement budgétaire). Les recettes réelles ne seront perçues que sur l'exercice 2021,
- remboursements des régularisations de 2019 (régularisations liées aux déménagements et emménagements sur le territoire du Sycodem) effectués sur les appels de contributions du 1^{er} semestre de 2020: - 239 296.45 €.

Les appels de contributions de 2020 émis à l'attention des deux structures membres (CC Pays Fontenay Vendée et CC Vendée Sèvre Autise) s'élèvent à 2 432 569,60 €. (Soit 4,9 millions avec rattachement budgétaire).

→ Répartition des recettes réelles de fonctionnement

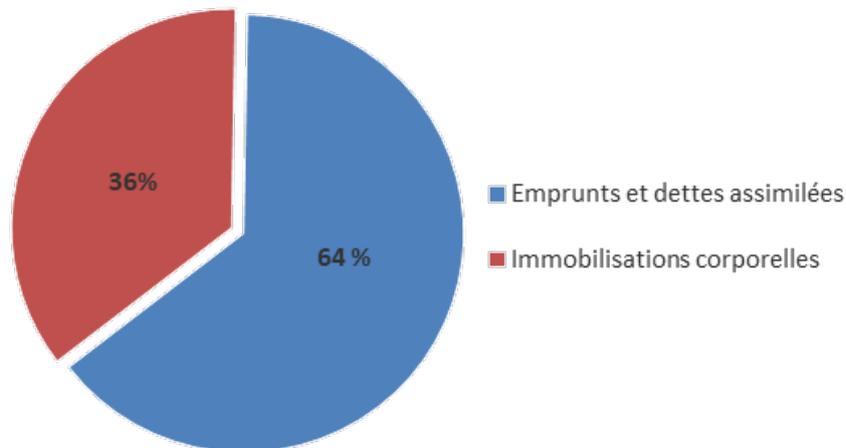


> Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice 2020	683 657,98	951 771,95
Report exercice 2019		1 049 730,36
Total réalisations	683 657,98 €	2 001 502,31 €
<i>Restes à réaliser à reporter en 2021</i>	<i>5 658,00</i>	
Résultat cumulé	689 315,98 €	2 001 502,31 €
Résultat exercice 2020		1 312 186,33 €

● DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

→ Répartition des dépenses réelles d'investissement



Il est à souligner que le contexte de la crise sanitaire n'a pas permis de concrétiser tous les projets d'investissement.

En 2020, les principales dépenses d'investissement ont été :

- **chapitre 16** : remboursement du capital des emprunts,
- **chapitre 21** :
 - * travaux des points d'apport volontaire et finitions : 43 165,59 €,
 - * installation de rambardes pour sécuriser les déchetteries : 58 352,40 €,
 - * mise en place de signalétique au sein des six déchetteries : 38 372,76 €,
 - * plantation d'arbres et arbustes : 4 291,75€,
 - * acquisition de bacs ordures ménagères et d'emballages : 16 623,60 €,
 - * acquisition d'un tracteur tondeuse : 4 999,00 €,
 - * acquisition de matériel de bureau et matériel informatique : 12 401,35 €,
 - * acquisition de mobiliers pour le poste de maître-composteur (subventionnés par l'Ademe) : 1 443,06€.

● RECETTES D'INVESTISSEMENT

En 2020, les principales recettes d'investissement ont été :

- affectation de la totalité du résultat d'investissement N-1 : 1 049 730,36 €,
- FCTVA suite aux acquisitions de biens sur l'exercice 2019 : 79 104,01 €,
- subventions d'équipements demandées aux communes et établissements publics locaux pour la mise en place de conteneurs enterrés ou semi-enterrés sur leur territoire : 41 658,30 €.

> Redevance Incitative 2020

● RÈGLEMENT DE FACTURATION (en vigueur du 01/01/2020 au 31/12/2020)

Le règlement d'application de la facturation de la Redevance Incitative⁽¹⁾ 2020 a été délibéré le 12 décembre 2019 (délibération n°2019-71-CS). Il est principalement marqué par les nouvelles modalités de calcul d'une **facturation à terme échu**.



En application de la facturation à terme échu, la facture de janvier 2020 ne concernait que le solde de l'année 2019. La facture de juillet 2020 couvrait la part fixe du 1er semestre, ainsi que la part variable s'il y avait. Le solde de l'année 2020 a été facturé en janvier 2021.

● GRILLE TARIFAIRE (en vigueur du 01/01/2020 au 31/12/2020)

→ Particuliers équipés de bacs au domicile

Part fixe annuelle	volume bac noir	120 L	180 L	240 L	360 L	660 L
	de 0 à 6 levées/an	133 €	193 €	248 €	283 €	338 €
	dont forfait emballages (12 €/an)					
	dont participation TGAP (6 €/an)					
	+ 4 ouvertures des conteneurs enterrés d'ordures ménagères/an non-facturées					
	+ 10 entrées en déchèterie/an					

Part variable	volume bac noir	120 L	180 L	240 L	360 L	660 L
	au-delà de 6 levées/an	3 €/levée	4 €/levée	5 €/levée	6 €/levée	9 €/levée
	au-delà de 4 ouvertures des conteneurs enterrés d'ordures ménagères/an	1,50 €/ouverture				
	au-delà de 10 entrées en déchèterie/an	2 €/entrée				

→ Particuliers en apport volontaire exclusif

Part fixe annuelle	conteneur d'ordures ménagères	80 L
	de 0 à 26 ouvertures/an	173 €
	dont forfait emballages (12 €/an)	
	dont participation TGAP (6 €/an)	
	+ 4 ouvertures des conteneurs enterrés d'ordures ménagères/an non-facturées	
	+ 10 entrées en déchèterie/an	

Part variable	conteneur d'ordures ménagères	80 L
	au-delà de 30 ouvertures/an	1,50 €/ouverture
	au-delà de 10 entrées en déchèterie/an	2 €/entrée

→ Particuliers en bacs collectifs

Part fixe annuelle	10 entrées en déchèterie/an	110 €
	dont participation TGAP (6 €/an)	
	+ 4 ouvertures des conteneurs enterrés d'ordures ménagères/an non-facturées	
Part variable	au-delà 10 entrées en déchèterie/an	2 €/entrée
	au-delà de 4 ouvertures des conteneurs enterrés d'ordures ménagères/an	1,50 €/ouverture



Les professionnels, bénéficiant des services du Sycodem en matière de collecte et/ou de déchèterie, sont assujettis sur une part fixe annuelle, sans crédits compris. Chaque levée est comptabilisée et facturée. Les flux déposés en déchèterie sont facturés suivant leur matière et leur volume.

La grille tarifaire 2020 est marquée par une hausse de **+ 18 € quelque soit le volume du bac noir, et de + 6 € dans le cas des bacs collectifs**, due à l'intégration :

- d'une participation à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), afin de maîtriser la hausse de + 47 €/tonne enfouie en 5 ans, imposée aux collectivités et répercutée sur le Sycodem via Trivalis ; soit **+ 6 €/an** pour chaque redevable,
- la participation forfaitaire à la collecte et au traitement des emballages, de façon à alerter sur la hausse des tonnages collectés sur ce flux ; soit **+ 12 €/an** pour chaque bac jaune détenu ou service en apport volontaire.

● COMMUNICATION

La diffusion des numéros de *L'Avis des Déchets «Le Supplément»* sont complétés par la parution d'informations sur le site internet www.sycodem.fr et la page Facebook du Sycodem. L'envoi postal de la facture par les services de la Direction Générale des Finances Publiques ne permet pas d'y joindre une note d'infographie pédagogique en annexe.



Le numéro #3 de *L'Avis des Déchets «Le Supplément»*, a été diffusé en décembre 2019 à 30 110 exemplaires. Cette publication a permis de présenter le planning de mise en oeuvre de la facturation à terme échu et d'alerter les usagers sur la forte hausse de la consommation d'emballages et de ses conséquences.



Le numéro #4 de *L'Avis des Déchets «Le Supplément»*, a été diffusé en juillet 2020 à 22 815 exemplaires. Cette publication a permis d'expliquer les motifs de la hausse de la grille tarifaire : TGAP et forfait emballages, tout en expliquant le principe de la facturation à terme échu. Le verso présentait la grille tarifaire 2020 de la Redevance Incitative.

⁽¹⁾ consultable au Sycodem, dans les secrétariats des Mairies et Communautés de Communes et sur www.sycodem.fr.

> **Analyse des coûts du service** (issue de la «Matrice des Coûts», outil d'analyse et de présentation des coûts du service public de gestion des déchets, Ademe)

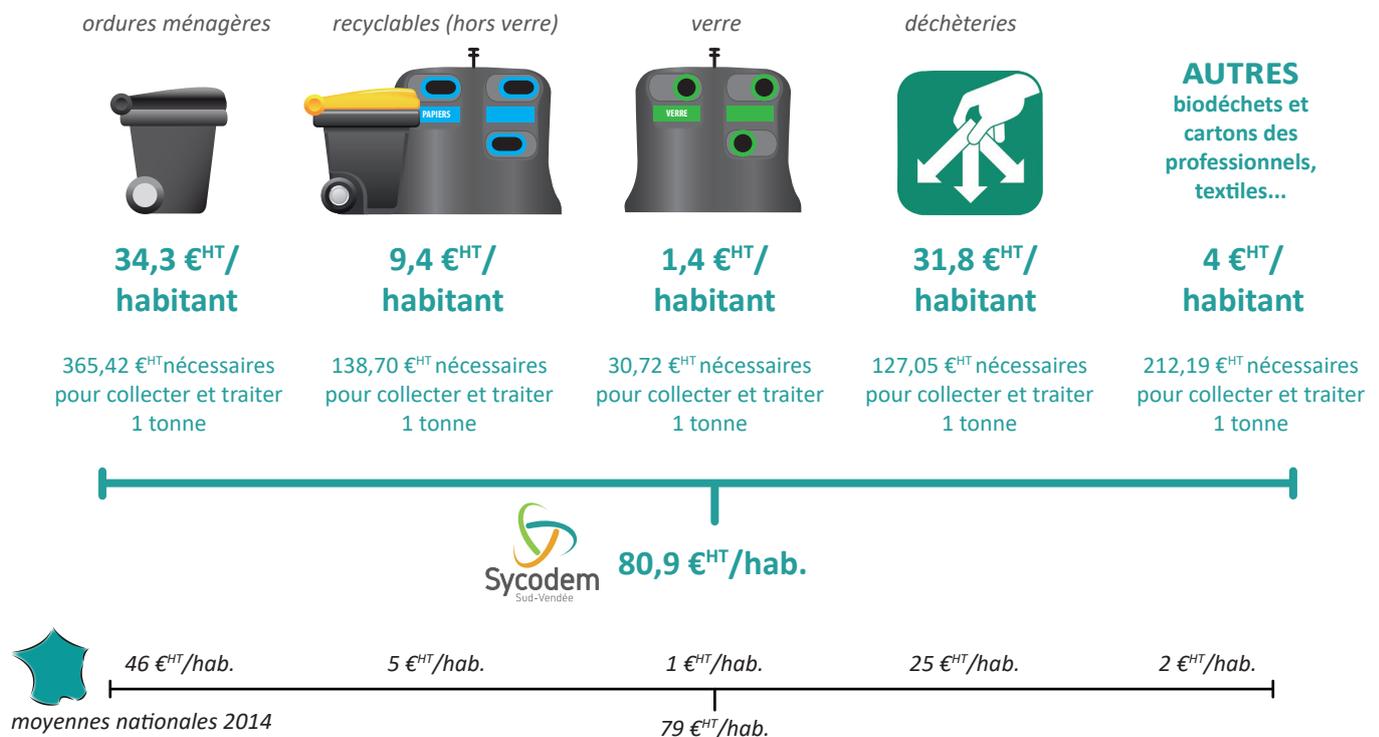
● **ÉVOLUTION DU COÛT AIDÉ (EN €^{TTC})**

	2016	2017	2018	2019	2020
Coût aidé	4 868 318,00	5 004 395,00	4 689 972,00	4 269 676,00	4 530 981,58
Coût aidé €^{TTC}/hab.	86,78	92,6	86,88	78,4	85,76
Evolution N-1/N en €^{TTC}/hab.		5,82	-5,72	-8,48	7,36
Evolution N-1/N en %		7%	-6%	-10%	9%

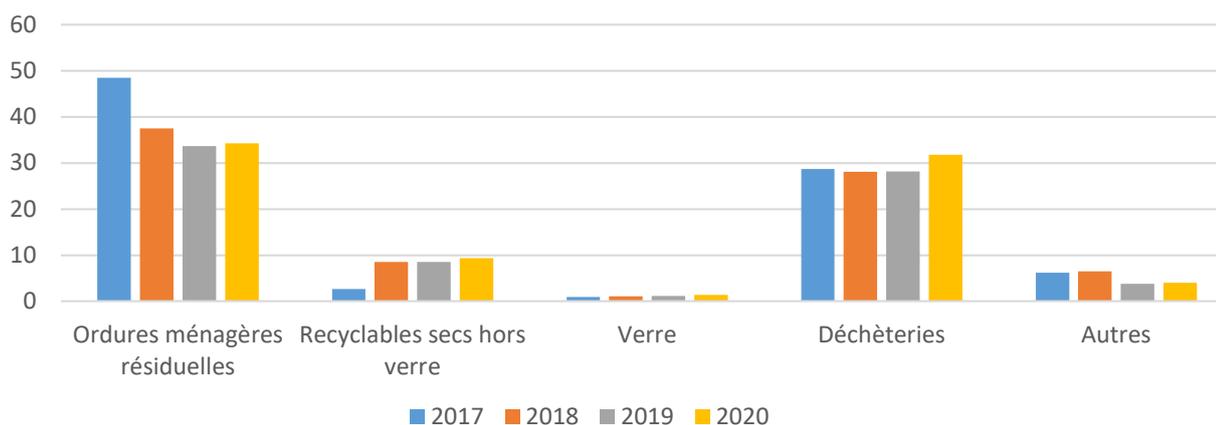


L'augmentation du coût aidé entre 2019 et 2020 est due à l'augmentation des coûts de traitement.

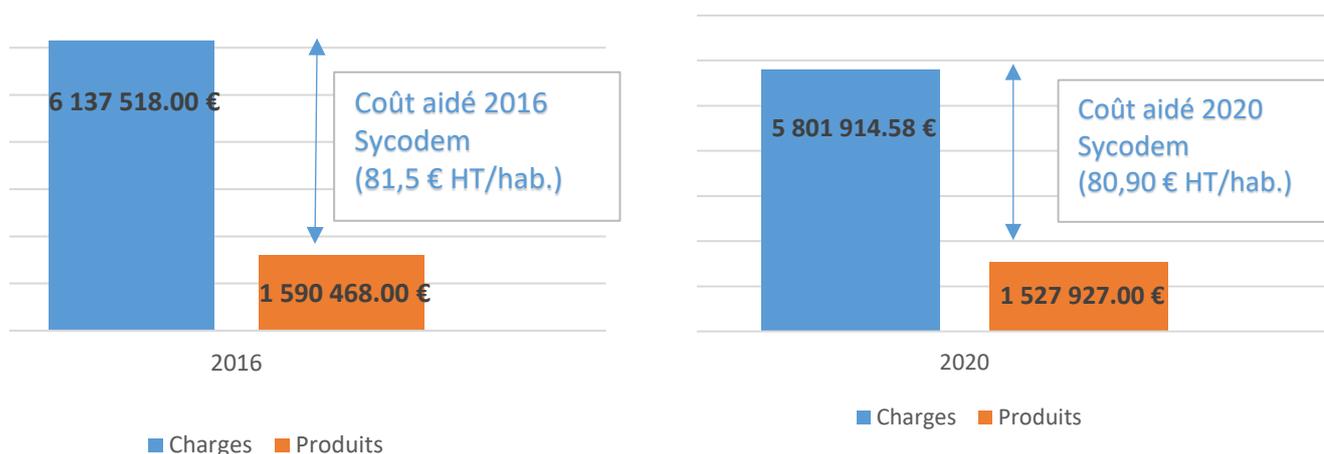
● **COÛT AIDÉ PAR FLUX = reste à charge du Sycodem/flux (en €^{HT}/hab.)**



● EVOLUTION DU COÛT AIDÉ PAR FLUX (en €^{HT}/hab.)

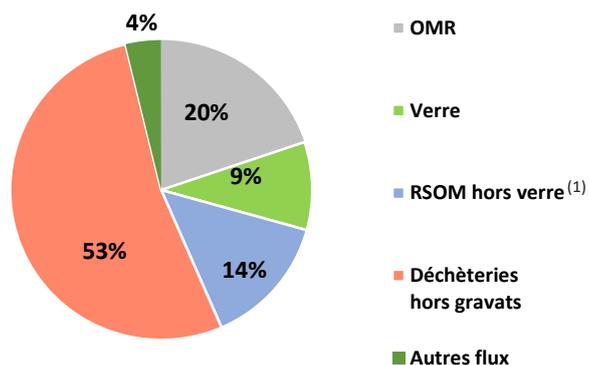


● COMPARAISON DU COÛT AIDÉ ENTRE 2016 ET 2020

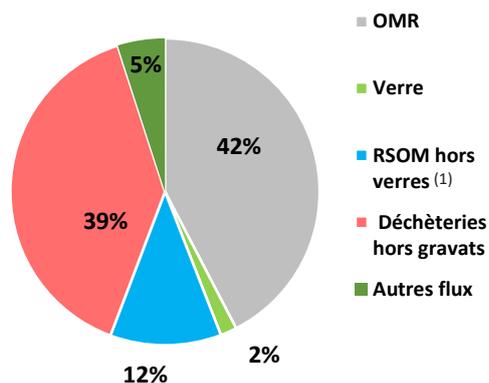


● STRUCTURE DES COÛTS 2020 DE GESTION DES DÉCHETS

➔ Répartition des TONNAGES par flux



➔ Répartition du COÛT AIDÉ par flux



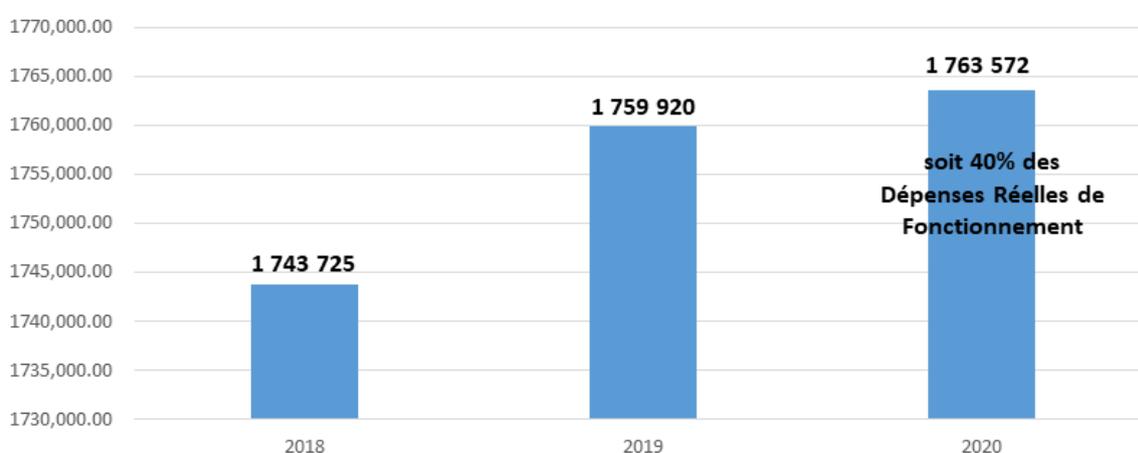
⁽¹⁾ recyclables secs hors verre = emballages + papiers



Ressources Humaines

> Masse salariale 2020

● ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES AU CHAPITRE 012



La masse salariale en 2020 est de 1 636 078 €.

Pour rappel, en 2018, il y a eu des départs d'agents avec une réorganisation des services en interne. En 2019, le principal changement a été la mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise auprès de la régie déchèterie. L'année 2020 voit son chapitre 012 évoluer à la hausse car des primes exceptionnelles ont été octroyées aux agents de collecte pour risque accru face au virus de la Covid-19.

● ÉVOLUTION DES EFFECTIFS EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN

Année	Équivalent Temps Plein
2018	40,6
2019	39,5
2020	37,5

● RECOURS AUX AGENTS CONTRACTUELS

93 contrats et 20 avenants ont été dressés en 2020 pour 23 agents différents.

> Mouvements

- départ à la retraite d'un agent de collecte, poste pourvu par un nouvel agent,
- mutation d'un agent sur la CC Vendée Sèvre Autise,
- mise à disposition d'un agent de la CC Vendée Sèvre Autise auprès du service des déchèteries ; puis intégration dans les effectifs du Sycodem,
- mise à disposition d'un agent de déchèterie, à temps partiel, auprès de la commune de Marsais-Sainte-Radégonde,
- prise de disponibilité de l'agent responsable de la maintenance ; puis remplacement en interne.

> Promotions

15 fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement d'échelon.

> Age moyen des agents en fonction des grades⁽¹⁾ (au 31/12/2020)

	Moyenne d'âge	Nombre d'agents	ETP
Adjoint administratifs	28	1	1
Adjoint admin. principaux 1 ^{ère} classe	37	1	1
Adjoint techniques	41	11	11
Adjoint techn. principaux 1 ^{ère} classe	57	4	4
Adjoint techn. principaux 2 nd e classe	48	14	13,3
Agents de maîtrise	48	2	2
Agents de maîtrise principaux	43	1	1
Attachés territoriaux	61	1	0,7
Ingénieurs	42	1	1
Rédacteurs	43	2	2
Rédacteurs principaux 1 ^{ère} classe	42	1	1
TOTAL	45	39	38

Quelques chiffres :

- > Nombre d'arrêtés : **245**
- > Nombre de bulletins de salaire et indemnités de fonctions des élus : **641**
- > Nombre d'agents concernés par un arrêt de travail (accident de service, maladie ordinaire) : **17**
- > Nombre de jours d'arrêt : **447** jours (dont 2 représentant 52 % du nombre total de jours d'arrêtés)
- > Nombre d'agents concernés par une ASA⁽²⁾ : **10**
- > Nombre de jours d'ASA cumulés : **535**

COVID-19

> Projets...

Les projets envisagés fin 2019 (télétravail, évaluation des risques psychosociaux) ont été reportés du fait des changements des tâches impactées par l'épidémie.

⁽¹⁾ hors agents contractuels

⁽²⁾ autorisation spéciale d'absence (Covid-19)



Prévention des risques Hygiène - Sécurité

COVID-19

Les tâches de prévention des risques, d'hygiène et de sécurité ont bien-sûr été consacrées principalement à la gestion de la crise de l'épidémie de Covid-19. Des points hebdomadaire ont permis d'adapter régulièrement les tâches des différents services et d'appliquer les mesures sanitaires évolutives tout en assurant une continuité de service.

> Actions 2020 de prévention des risques

- mise en place d'un protocole pour la gestion de l'épidémie de Covid-19 (affichage, protocole de désinfection, contrôle de la température, port du masque, ...),
- contrôle des permis de conduire,
- pour les chauffeurs : suivi des cartes de conducteur, des cartes de qualification et des CACES,
- tout au long de l'année : renouvellement de l'affichage.

● Accueil des nouveaux agents

Tous les nouveaux agents recrutés, saisonniers, remplaçants, participent à diverses formations avant leur prise de fonction, selon leur poste de travail : protocoles de travail et aux risques, tri des déchets, ... Ces formations sont assurées en interne, ce qui ouvre également les nouveaux agents à l'intégration dans les équipes déjà en place.

● Contrôles VGP (Vérifications Générales Périodiques, par un prestataire agréé)

Contrôles des matériels opérés sur :

- les bâtiments – portails et portes sectionnelles, installations électriques, systèmes d'aération et d'alarmes, exutoires de fumée, ligne de vie,
- les matériels de collecte, de déchèteries (ex : compacteurs), de secours (extincteurs, défibrillateur),
- les véhicules lourds et légers, les utilitaires (contrôles techniques, systèmes de levage, limiteurs de vitesse, ...).

> Bilan 2020 des accidents et sinistres

● Accidents du travail

Bilan	Titulaires		Non-titulaires		Total	
	nombre d'arrêts	nombre de jours d'arrêts	nombre d'arrêts	nombre de jours d'arrêts	nombre d'arrêts	nombre de jours d'arrêts
2014	4	75	9	38	13	113
2015	6	48	1	6	7	54
2016	1	8	2	6	3	14
2017	4	19	1	9	5	28
2018	6	59	1	7	7	66
2019	4	9	0	0	4	9
2020	<i>données non-publiées</i>					

● Registres à disposition des agents

- registre des dangers graves et imminents : pas de signalement en 2020
- registre des accidents du travail bénins : 3 signalements en 2020
- registre d'hygiène et de sécurité : 2 signalements en 2020
- fiches individuelles des incidents et agressions : 6 signalements en 2020

● Sinistres sur matériel

En 2020, il y a eu 6 sinistres VAM (véhicules à moteur), dont 2 non déclarés auprès de l'assureur car ils n'étaient pas importants et les réparations ont été effectuées en interne. Les sinistres déclarés concernaient à 2 reprises une benne à ordures ménagères ; et les 2 autres des voitures électriques du parc.

En 2020, il y a eu 2 sinistres DAB (dommage aux biens), dont un déclaré et un non-déclaré auprès de l'assureur. Le sinistre déclaré est soldé à ce jour.



La volonté de Sycodem est de répondre à la recommandation R 437, référentiel national qui donne des consignes sur l'organisation et les risques inhérents à la collecte des déchets ménagers, et notamment la collecte unilatérale, la suppression de la marche arrière, le recensement des points noirs et donc la refonte des circuits.



Sycodem
Sud-Vendée

ensemble, réduisons nos déchets

**Pôle environnemental du Seillot - Allée Verte
85200 FONTENAY-LE-COMTE**

**tél. 02 51 50 75 35
accueil@sycodem.fr
www.sycodem.fr**